

La Roche-sur-Yon, le 24 janvier 2010

Direction des Affaires juridiques  
& de la commande publique  
Service Conseil municipal-Courrier

HOTEL DE VILLE

Place Napoléon – BP 829

85021 La Roche-sur-Yon Cedex  
tél. : 02 51 47 47 47  
fax : 02 51 37 48 71

## CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2010

### PROCÈS VERBAL

**Monsieur le Maire** ouvre la séance. Il propose la désignation de Charlotte LEYDIER en qualité de **secrétaire de séance** et énonce la liste **des pouvoirs** :

- |                                 |   |                                      |
|---------------------------------|---|--------------------------------------|
| – Patricia CEREIJO              | à | Yves ROULEAU                         |
| – Lisiane GUIBERT               | à | Françoise GRIVEL                     |
| – Jacques AUXIETTE              | à | Pierre REGNAULT                      |
| – Maryse GANE                   | à | Françoise VIGNAULT (questions 1 à 3) |
| – Martine CHANTECAILLE          | à | Thierry BARBARIT (questions 7 à 42)  |
| – Luc ROY                       | à | Francis LUCAS                        |
| – Mathieu DURQUETY              | à | Stéphane IBARRA (questions 13 à 42)  |
| – Alexandre MAISONNEUVE LE BREC | à | Michèle PELTAN (questions 30 à 42)   |

Il appelle aux remarques éventuelles sur le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2010 ; celui-ci est adopté.

**Monsieur le Maire** fait l'intervention suivante :

« Pour ce dernier conseil de l'année, je souhaiterais attirer tout particulièrement votre attention sur quelques points importants de notre séance de ce soir.

Le premier concerne l'action de la municipalité menée depuis près de 20 ans, et qui en fait le trait singulier de notre ville : c'est celui du soutien aux quartiers pour conforter la vitalité et la solidarité partout dans la ville et entretenir le lien social et le bien vivre ensemble.

La Ville va renouveler ses engagements auprès des acteurs associatifs.

Ce soir nous vous proposons d'abord le renouvellement de la charte de partenariat avec l'ACYAQ et les associations de quartiers, qui sera l'occasion de réaffirmer dans un cadre formalisé et concerté, un *corpus* de valeurs que nous souhaitons défendre et promouvoir ensemble :

- la liberté d'initiative et d'action, sans entrave et sans ingérence ;
- la solidarité envers ceux qui sont les plus isolés ou les plus fragiles, sans jugement et sans exclusion ;
- la laïcité : agir au quotidien avec tous les habitants, dans le respect de leurs confessions mais sans esprit de communautarisme, sans ostracisme ni prosélytisme.

Le 105<sup>ème</sup> anniversaire de la loi de décembre 1905 instaurant la séparation des églises et de l'Etat, a d'ailleurs été l'occasion samedi dernier, pour tous ceux qui sont attachés à la laïcité, de rappeler notre détermination à la défendre et à la faire vivre ... volonté que nous avons illustrée par la plantation de l'Arbre de la laïcité, sur l'esplanade Jeannie Mazurelle.

« Démocratie et laïcité sont deux termes identiques » disait Jaurès, « la démocratie n'est autre chose que l'égalité des droits. Or, il n'y a pas d'égalité des droits si l'attachement de tel ou tel citoyen à telle ou telle croyance, à telle ou telle religion, est pour lui une cause de privilège ou une cause de disgrâce ».

La laïcité est de plus en plus attaquée et bafouée, y compris par les plus hautes instances de l'Etat, mais elle constitue pourtant le socle du bien vivre ensemble et de la cohésion sociale, des thèmes chers à notre territoire.

Une fois le cadre fixé, et pour mettre en œuvre ce projet, nous doterons ces associations de quartiers des moyens nécessaires au fonctionnement des équipements publics, fortement appréciés et utilisés, comme les maisons de quartiers, les centres de loisirs, les clubs de jeunes... autant de lieux où sont proposées quotidiennement des animations propices à la rencontre, à la convivialité, à l'épanouissement et à l'engagement citoyen.

Dans un contexte national fortement dégradé, contraint et particulièrement angoissant pour les élus locaux, vous constaterez, et Yannick HENRY y reviendra plus largement, que la Ville a fait le choix, pour les 4 années à venir, de soutenir largement les maisons de quartiers dans la mise en œuvre de leurs projets d'animation globale et sociale en leur apportant un appui global de plus de 3,7 millions d'euros !

Cette dépense importante représente pour nous, non pas un coût, mais un investissement : un investissement social qui permet à des centaines de bénévoles et d'associations et des milliers d'adhérents de bénéficier et de créer des animations qui sont devenues au fil du temps des rendez-vous attendus, de convivialité et de solidarité.

Ces rendez-vous représentent parfois, pour certaines personnes isolées, leurs seuls moments d'échanges et de contacts avec les autres, un moment de socialisation et de rupture de solitude.

La signature de ces projets d'animation globale et sociale seconde génération avec l'ACYAQ et les associations de quartiers est prévue début janvier : j'en profite pour remercier à l'avance l'ensemble des acteurs de terrain, bénévoles et professionnels, de la coordination et de toutes les associations de quartiers pour leur engagement et leur contribution à la finalisation à la fois de la charte et des plans d'animation.

J'en profite aussi pour rappeler que la mise en place d'un tel dispositif connu et reconnu s'appuie sur des partenariats différents, qu'il s'agisse de l'Etat ou de la CAF, au travers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, du contrat enfance jeunesse, ou du programme de réussite éducative.

Toutes ces actions viennent conforter nos engagements en direction des jeunes et très jeunes ainsi que de leurs familles pour favoriser la découverte, l'épanouissement, mais aussi l'ouverture aux pratiques artistiques et aux animations dans le cadre des centres de loisirs.

Elles permettent aussi via le 3ème programme d'actions du CUCS de soutenir le développement social urbain, de prévention et d'insertion comme notamment la gestion urbaine de proximité, le soutien à Graine d'ID pour l'accès à l'emploi de personnes en difficulté, ou encore récemment pour soutenir la maison de quartier de la liberté pour la semaine culturelle de la Kabylie qui a connu un beau succès et qui avait pour objectif de faire découvrir avec l'association Alpha, la culture kabyle, à l'avant-garde des combats pour la démocratie, la laïcité, les droits de l'homme et l'égalité hommes-femmes.

Vous le voyez, l'enjeu est fondamental et pour nous, qu'il s'agisse de politiques éducatives, culturelles, sportives, de soutien associatif ou d'aménagement urbain, toutes ces politiques doivent à leur manière participer au renforcement du vivre ensemble. Et particulièrement en ce moment, où la régression du lien social menace, où le vouloir vivre ensemble est remis en question.

Dans un essai intitulé « Pour une République des maires » Jean Louis Sanchez, le délégué général de l'observatoire national de l'action sociale, rappelle que dans cette période de crise écologique et économique « la précarité dans ses dimensions sociale, relationnelle et identitaire, semble promise à un bel avenir ». Mais il rappelle aussi que « jamais le désir des citoyens n'a été aussi fort de contribuer à la consolidation du vivre ensemble ». C'est pourquoi ils exhortent les maires à développer dans le tryptique républicain la dimension qu'il qualifie de plus ambitieuse : la fraternité, car si la liberté et l'égalité sont d'abord l'affaire de l'Etat, c'est avant tout au niveau local que peut se décliner la fraternité.

C'est l'objectif que nous poursuivons afin de « tisser » toujours plus le lien social dans notre société.

Autre délibération qui concerne le vivre ensemble, c'est celle relative aux travaux réalisés en 2010 pour l'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite... Anne VALIN y reviendra.

Je souhaite simplement rappeler, puisque nous l'avons déjà évoqué ici, que le bilan de l'année écoulée fait ressortir un investissement conséquent puisque près de 500 000 euros auront été consacrés par la Ville et l'Agglomération en 2010 pour les travaux de voirie, dont près de 270 000 pour la part Ville, à laquelle il faut ajouter des travaux sur le bâti !

Je vous invite à regarder également ce qui a été fait en terme de travaux depuis 2005, année du vote de la loi en faveur de l'accessibilité.

Certes, nous « pêchons » sans doute au niveau de la communication et nous ne faisons pas suffisamment savoir ce que nous faisons en la matière. Cholet, par exemple, qui n'est pas très loin de chez nous, vient d'obtenir le Prix « Coup de Cœur du Jury » pour l'organisation d'une journée dédiée au handicap-reclassement, affichant un taux d'emploi d'agents municipaux handicapés légèrement supérieur à 6 % alors que nous sommes nous aussi à 6,26 % ! et que nous dépassons le seuil des 6 % fixé par la loi, non pas depuis 2010 mais depuis des années.

Vous voyez bien que les bons élèves ne sont pas toujours les meilleurs communicants !

Ce soir nous débattons également des orientations budgétaires.

Ce débat se déroule dans une période particulière où le gouvernement accentue les transferts de charges sur les collectivités, comme par exemple en matière d'habitat, où après avoir ponctionné l'ex « 1 % logement », il réalise un véritable hold-up sur les fonds propres des bailleurs sociaux qui vont devoir solliciter encore plus les collectivités pour pouvoir construire des logements.

Des logements dont nous aurons besoin car le déficit de logement peut être un frein à notre développement démographique. Or, notre territoire continue d'attirer : l'information vient de tomber ... la ville chef-lieu, à la différence de très nombreuses autres villes-centre, poursuit sa croissance : la population a désormais dépassé les 55 000 habitants, soit près de 5 % de plus par rapport à 1999.

C'est dans ce contexte que l'Etat plafonne et même réduit pour la première fois les dotations aux communes. Et plus grave, par sa réforme fiscale, réduit la marge de manœuvre de toutes les collectivités locales et fait peser sur les seuls ménages la progression fiscale : la contribution des ménages dans l'impôt local passe de 50 à 73 % !

Pourtant, pour la 9<sup>ème</sup> année consécutive nous n'augmenterons pas les taux d'imposition communaux.

Nous apporterons même une aide au pouvoir d'achat des Yonnais : après avoir obtenu une baisse significative du prix de l'eau potable qui est d'un tiers inférieure au prix moyen de la Vendée, nous allons, par une nouvelle politique en matière de collecte des déchets ménagers, avec la redevance incitative, permettre aux Yonnais de passer d'une facture moyenne de 248 euros à 200 euros, voire à 170 euros si les citoyens trient davantage et présentent moins souvent leurs poubelles à la levée, ce qui représente en moyenne une baisse de plus de 32 % !

La politique budgétaire à la fois responsable et offensive de la majorité municipale va permettre de poursuivre l'investissement pour l'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens.

Les enveloppes de rénovation sont très significatives et ajoutées aux enveloppes de rénovation des réseaux d'eau, d'assainissement, d'enfouissement des réseaux, elles constituent un véritable investissement pour rénover les fondations de notre ville.

A cela il faudra ajouter évidemment, vous le savez, la politique intercommunale qui va permettre de rénover en profondeur le complexe piscine-patinoire et développer la solidarité territoriale comme par exemple le vaste projet de rénovation urbaine des quartiers : 90 millions d'euros sur 5 ans, plus de 5 700 habitants concernés soit 11 % de la population de la ville mais 15 % des demandeurs d'emploi de la ville, où le chômage a été plus précoce et plus important.

C'est pourquoi, nous avons signé ce matin, avec la préfecture, la charte nationale d'insertion qui illustre notre mobilisation contre la précarité et pour l'insertion et l'emploi dans le cadre de l'ANRU.

Grace à des clauses sociales intégrées aux appels d'offres, et en lien avec le PLIE, nous allons réserver plus de 50 000 heures de travail en direction des habitants des quartiers rénovés car c'est à eux que doit d'abord profiter cet investissement !

Je me félicite, enfin, que l'on puisse emprunter pour investir sans dégrader la situation financière de la Ville – au contraire nous sécurisons au maximum notre financement – comme ORYON le fait également, car je dois vous l'avouer : si les collectivités locales sont bien gérées, je n'en dirais pas autant de l'Etat et du système financier mondial qui menacent la stabilité de l'Europe.

A notre niveau, nous devons montrer l'exemple et nous le faisons à travers ces orientations budgétaires préparatoires au vote du budget de février prochain.

Je voudrais remercier les élus et les services, notamment financiers, qui, au quotidien, permettent cette performance. »

## **1. Renouvellement de la charte de partenariat entre la Ville, l'Association de Coordination Yonnaise des Associations de Quartiers (ACYAQ) et les Associations de Quartiers**

*Rapporteur : Yannick HENRY et Caroline FOUNINI*

Il est proposé de renouveler la charte de partenariat entre la Ville, l'Association de coordination yonnaise des associations de quartier (ACYAQ) et les associations de quartier.

La nouvelle charte proposée reprend pour l'essentiel les termes des chartes précédentes après un travail de concertation autour de :

- la destination et la qualité des équipements de quartier qui représentent des lieux de vitalité, de liberté, de laïcité et de solidarité d'où peuvent émerger de nouveaux modes de relations entre les habitants ;
- les initiatives locales porteuses de sens pour la vie sociale et synonymes d'un mieux-vivre ensemble.

## **2. Renouveau du cadre contractuel entre la Ville et les Associations de Quartiers et entre la Ville et l'Association de coordination yonnaise des associations de quartiers (ACYAQ)**

*Rapporteur : Yannick HENRY et Caroline FOUNINI*

Dépositaires des équipements de quartiers (maisons de quartiers, centres de loisirs, clubs de jeunes) dont elles assument l'intégralité de la gestion, les associations de quartiers participent individuellement et collectivement, sous l'impulsion et la coordination de l'Association de Coordination Yonnaise des Associations de Quartiers, dont elles sont membres à part entière, à la mise en œuvre d'activités et de services concourant à l'émergence d'une convivialité et d'une solidarité urbaines s'appuyant sur des valeurs fortes aujourd'hui réaffirmées :

- la solidarité et le mieux vivre ensemble ;
- une écoute de tous les habitants et de toutes les associations ;
- un espace de multiservices à caractère social, culturel, éducatif, sportif et de loisirs ;
- un espace permanent de dialogue et de rencontre ;
- la vocation sociale, familiale et pluri-générationnelle.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et pour une durée de 4 ans, les conventions avec l'Association de Coordination Yonnaise des Associations de Quartiers et les associations de quartier suivantes :

- l'association « Vivre à Saint André » (VASA)
- l'association pour la gestion de la maison de quartier de la Liberté
- l'association de gestion de la maison de quartier des Pyramides
- l'association « Ensemble au Val d'Ornay » (EVO)
- l'association de quartier de la Vallée Verte
- l'association de quartier du Pont Morineau
- l'Association pour le Développement Culturel et l'Animation du Bourg (ADSCAB)
- l'Association d'Animation et de Défense des Intérêts du Quartier Nord-Ouest (AADIQNO)
- l'Association du Centre d'Animation Jean Yole (ACAJY).

## **3. Espace Jacques Golly – Validation du projet éducatif**

*Rapporteur : Caroline FOUNINI*

Depuis 2002, l'espace Jacques Golly est un lieu de découvertes et de pratiques culturelles pour les enfants de 3 mois à 12 ans. Cet espace réunit toutes les conditions permettant aux enfants de pratiquer sur leur temps libre des activités éducatives, artistiques et culturelles, et pouvoir ainsi s'enrichir et développer leur créativité. C'est aussi un lieu ouvert aux familles, à l'écoute de leurs attentes et de leurs souhaits en matière d'éducation artistique et culturelle, lieu ressource du Projet éducatif local de la Ville de La Roche-sur-Yon, référencé comme le lieu d'accès et d'éveil à la culture et aux arts, pour les enfants.

Il est proposé au conseil municipal de valider les axes du projet éducatif de l'espace Jacques Golly :

- contribuer à l'épanouissement de l'enfant ;
- favoriser la socialisation de l'enfant ;
- faire de l'espace Jacques Golly un lieu multiculturel, de diffusion et de communication, ouvert aux familles.

**Y. HENRY et C. FOUNINI** commentent, à deux voix, le diaporama relatif à la vie des quartiers, portant sur les 3 premiers points de l'ordre du jour (cf annexe 1).

**Anne AUBIN-SICARD** déclare :

« Une intervention pour me placer sur le terrain des deux premières délibérations, du contenu de la charte et des conventions et plus spécifiquement sur un plan juridique.

Tout d'abord sur la charte. Nous l'avons analysée et regardée et nous considérons qu'il y a trois lacunes. Première lacune, sa durée de vie - et je l'ai signalé en commission - n'est en aucun cas indiquée. Il m'a été oralement signalé que cette durée de vie était illimitée et cela aurait été souhaitable de le signaler dans le texte même de la charte. Car si effectivement cette charte est de durée illimitée - et c'est là une seconde lacune -, ses modalités de révision auraient dû être logiquement prévues, de même que les titulaires de l'initiative de la révision. Qui pourra demain demander la révision de la charte ? La Ville, l'ACYAQ, les associations de quartiers ? Et en vertu de quelle procédure ? Rien ne l'indique.

Deuxième point de mon intervention, le contenu des conventions-types, signées avec chaque association de quartiers. Il y a en effet, dans ces conventions-types, quelques articles qui nous ont interpellés et sur lesquels nous avons des questions à vous poser. L'article 26 nous a plus particulièrement interpellés. Il indique d'une part que chaque année, chaque association de quartier établira un rapport d'évaluation analysant les actions menées durant l'année écoulée tant sur un plan quantitatif que qualitatif. Il signale d'autre part que l'association et la Ville procéderont à l'analyse de ce rapport. Nous demandons qu'à cette occasion, tous les élus de cette assemblée aient accès à ces rapports, se les voient présenter en commission, voire en conseil, au besoin résumés, et puissent en discuter.

L'article 26 indique, par ailleurs, qu'une évaluation de l'activité de l'ensemble des quartiers sera organisée entre la Ville et l'ACYAQ. Nous attendrons donc ici aussi communication de ce rapport global d'évaluation, afin que la démocratie représentative puisse jouer son rôle y compris en ce domaine, qui ne doit pas être lui non plus un domaine réservé. Le Titre I prévoit d'ailleurs une rencontre annuelle entre les représentants des associations de quartiers, de la CAF et de la Ville, afin de débattre et d'évaluer des projets à conduire ; nous souhaitons là-aussi être pour le moins informés, pour le plus associés.

Concernant toujours ces conventions-type, deux autres articles nous ont également interrogés, les articles 32 et 33. Ils instaurent une commission de résolution des conflits dans laquelle, entre autres, 4 élus municipaux sont appelés à siéger : y réserverez-vous une place pour l'opposition ?

Pour conclure, à l'heure où les collectivités locales se disent incertaines quant à l'avenir de leurs ressources, La Roche-sur-Yon en tête, il paraît surprenant de vouloir étendre les missions des associations de quartiers et donc, implicitement, les financements supplémentaires que cela engendrera. Pour preuve, cette injonction qui figure dans la charte, je cite : « il faut sortir des murs pour être présent dans le quartier, développer des actions dans les lieux les plus divers, etc. Le rôle de l'association », je cite encore la charte, « ne se limitant plus à organiser des activités dans les lieux qui lui sont propres ou qui lui sont confiés ».

Dans un contexte de nécessaire maîtrise des coûts voire de gel des financements, une telle orientation ne nous paraît pas d'actualité. A moins que les associations de quartier connaissent une baisse de leur fréquentation, justifiant une évolution de leurs missions.

Malgré ces quelques réserves, nous voterons cette délibération. »

**A. VALIN** se déclare en accord avec les propos du Maire qui qualifie la politique de la Ville comme un investissement. C'est bien avec tous les acteurs cités que se jouent la qualité de vie, le bien être de tous, la promotion et la prévention de la santé. Elle insiste sur la notion de santé qui, selon elle, prévaut à tout cela. Elle annonce qu'à partir de 2011 seront mis en place dans les maisons de quartiers les « jeudis de la santé », en espérant la participation du plus grand nombre.

**R. MESTRE** se dit très satisfait des activités menées dans les maisons de quartiers, qu'il connaît et apprécie.

**Y. HENRY** répond à Mme AUBIN-SICARD. Il précise que tout le travail réalisé avec les maisons de quartiers est le fruit d'un partage. Les projets sont discutés et acceptés, et pas seulement tous les 4 ans. La Ville n'impose pas aux maisons de quartiers d'aller au-devant des habitants, le constat est clair : il est important que les actions se déroulent à la fois dans les espaces dédiés, mais aussi dans la rue ou dans les immeubles. Les projets d'animation globale et sociale sont à la disposition des habitants. Quant à l'absence de durée sur le document, il précise que le texte est identique à la convention précédente, mais il demandera une vérification juridique et si une correction s'impose elle sera effectuée. Pour terminer, il indique que les bilans et évaluations annuels sont publics et, à ce titre, sont à la disposition de tous.

**M.N. MANDIN** souhaite évoquer une action qu'elle qualifie de très importante, celle des « entraîneurs de culture » qui, à l'initiative du Val d'Ornay, vont chercher les gens qui ne se sentent pas en capacité

de comprendre une exposition ou un spectacle et les accompagnent dans une démarche de découverte culturelle.

**P. REGNAULT** confirme qu'une constante amélioration des projets est recherchée, tant par les services que par les élus pour une meilleure efficacité sur le terrain. Le travail est incessant, en liaison avec la CAF, les bénévoles et les professionnels. Il se dit fier du soutien qui est apporté aux quartiers. Quant à la durée, au-delà de l'aspect juridique, il ne lui semble pas indispensable d'indiquer une durée mais plutôt de montrer une volonté de travail en commun, c'est surtout, selon lui, « de la sueur et du bénévolat ».

Il conclut son propos en notant que la transparence est de mise et que les informations sont données en commission. Il sait que M. HENRY et Mme FOUNINI sont prêts à recevoir quiconque éprouve le besoin de se voir expliquer complètement les projets.

#### **QUESTIONS 1, 2 ET 3 ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ**

### **4. Bilan annuel des actions réalisées en 2010 dans le domaine de l'accessibilité des personnes handicapées**

*Rapporteur : Anne VALIN*

Suite à l'examen par la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées du bilan annuel des actions réalisées en 2010 dans ce domaine de compétences, il est proposé au conseil de prendre acte du rapport établi à cet effet.

**A. VALIN** fait l'intervention suivante :

« L'accès à tout pour tous », tels sont les mots d'ordre induits par la loi du 11 février 2005. Loi sur l'égalité des chances et de la participation citoyenne des personnes en situation de handicap. Quel décalage entre les annonces de l'Etat, la promulgation de lois sur le handicap et la réalité cruelle ! Les collectivités locales sommées de réaliser des travaux d'accessibilité complets et définitifs avant 2015 ne peuvent pas répondre financièrement et l'Etat le sait. Démagogie, ici comme ailleurs, et effets d'annonce qui trompent les associations de handicap, qui sont évidemment pleines d'espoir. Les miracles financiers ne sont pas à l'ordre du jour hélas.

De plus, n'oublions pas que les normes d'accessibilité évoluent sans cesse et que ce qui était aux normes il y a 10 ans ne l'est plus. Non, nous comme les autres, ne pourrions pas répondre à ces exigences dans les délais indiqués par la loi mais à La Roche-sur-Yon, comme dans beaucoup d'autres collectivités, nous avons la volonté de faire le maximum de ce qu'il est possible de faire.

Parler de personnes en situation de handicap fait souvent penser - et toujours en premier lieu - aux handicapés physiques. Or ce concept handicap recouvre toute altération substantielle durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques. Cette accessibilité demandée par la loi est d'abord physique, d'où les divers plans d'accessibilité de la voirie, des transports et des bâtiments publics qui sont en place à la Ville. Cette accessibilité, nous en sommes intimement persuadés, fait progresser la qualité de vie de chacun. Nous sommes, et je suis, en première ligne pour relever ce défi.

L'ensemble des élus et des services se mobilisent sur cette problématique et s'engagent à respecter les calendriers et plans définis, pour arriver le plus rapidement possible à rendre tous les lieux accessibles. Nous sommes aussi très attentifs à la possibilité de logements adaptés aux personnes porteuses de handicap physique. Remarquons au passage qu'ORYON, la SAEM de la Ville, offre 10 % de ses logements à cet effet, ce qui n'est pas le cas des autres bailleurs sociaux.

Nous avons entendu la demande des associations lors d'une dernière réunion, qui aimeraient que la Ville puisse être active pour sensibiliser les commerçants du centre-ville à la problématique de l'accessibilité. Nous en tiendrons compte. Nous sommes aussi engagés vers une accessibilité citoyenne, sociale, culturelle, de loisirs et d'emploi pour tous. Pour ce faire, nous rencontrons environ trois fois par an toutes les associations (tous handicaps confondus) pour réfléchir ensemble à une amélioration constante de la qualité de vie de chacun et de tous.

Voici une énumération. La parole est écoutée, entendue et prise en compte dans toute la mesure du possible et retravaillée avec les services. Nous employons plus de 6 % de personnes en situation de handicap dans nos services et nous n'hésitons pas à faire travailler des ESAT dès que cela est possible. Nous accompagnons les enfants qui fréquentent les classes spécialisées, dites « CLIS », mises en place par l'Education Nationale dans les différentes écoles de la cité et ceci en fonction des différents types de handicaps. Nous les envoyons en classes transplantées comme n'importe quelle classe dite « normale ». Ainsi, une classe d'enfants malvoyants est allée en classe de neige en 2008.

Ces mêmes enfants peuvent aller jouer à la patinoire, grâce à un équipement spécifique leur permettant de se déplacer sur la glace.

Nous permettons à des enfants sourds de pratiquer de la musique, ce qui peut paraître impensable. Cependant, ces enfants ressentent dans leur corps les vibrations sonores lorsqu'ils sont sur un plancher vibrant. La CLIS d'enfants sourds bénéficie de ce plancher, ainsi que de percussions pour pratiquer la musique. Nous ne faisons pas de différence de traitement pour les enfants porteurs d'un handicap cognitif qui bénéficient, comme tous, des équipements collectifs des ateliers et des sorties offertes par la politique de la Ville. Les CLSH accueillent de plus en plus d'enfants handicapés. Les maisons de quartiers (puisqu'on parle encore d'elles) hébergent les associations de personnes handicapées de tous types de handicap et les accueillent dans leurs activités. Ainsi, au Val d'Ornay, une dizaine de personnes sont en train d'apprendre la LSF, langue des signes. Cette année, une personne sourde a été embauchée dans la CLSH pour l'année entière.

La souffrance psychique, de plus en plus présente dans nos sociétés modernes pathogènes et dans notre environnement social actuel complètement dégradé, nous préoccupe beaucoup et rejoint la préoccupation de toutes collectivités locales. A savoir mettre tout en acte pour l'amélioration du bien-être de ses concitoyens, notamment à travers toute une démarche de sensibilisation, information et réflexion, pour accepter l'autre sans stigmatisation.

La qualité du travail effectué dans nos maisons de quartiers, et que je souhaite souligner encore ici avec force, répond à ces besoins majeurs et témoigne de notre volonté pleine et entière de répondre à ces engagements. Nos valeurs affirmées de solidarité et de soutien social aux personnes en précarité ou en difficultés sont bien ancrés dans nos actes et dans notre territoire. Nous profiterons de la semaine du handicap pour travailler encore et encore dans cette direction. D'ailleurs, ne sommes-nous pas tous différents ?

Nous ne nous contentons pas de mots. Nous passons et passerons aux actes dans une démarche de développement durable pour tous.

Ce dossier a donc été présenté et examiné par la commission « solidarité et citoyenneté enfance-jeunesse-santé-handicap-personnes âgées », le 9 décembre 2010 et cette commission a émis un avis favorable. Avant de vous demander de prendre acte de cette délibération, je vais vous présenter très succinctement les choses et suis prête à répondre à vos interrogations.

En travaux prévus dans le schéma directeur d'accessibilité, 7 espaces ont été couverts : la rue Hubert Caillé, le chemin de Renou, la rue Pompidou, le boulevard Rivoli, la rue De Gaulle (à hauteur du 98 avec des enrobés), le boulevard Moreau-Gaborit et la rue Anatole France.

En travaux supplémentaires hors schéma directeur d'accessibilité, 14 espaces ont été tenus : la rue Delille, la rue Allende, le boulevard des Etats-Unis, la rue La Fayette, la place de la Vendée, la rue Joffre, le boulevard d'Angleterre, la rue Dunant, la rue Emile Romanet, le boulevard Pierre et Marie Curie, la rue de Friedland, la rue Baumann, la rue des Castors et la rue du Château d'eau. La Ville est donc bien sillonnée.

Au niveau des mises aux normes d'accessibilité des arrêts de bus pour les personnes à mobilité réduite, 20 arrêts étaient prévus et nous en avons fait 28 nouveaux (20 par la Ville et 8 par la Communauté d'Agglomération), pour une somme globale de 325 859 €.

S'agissant du montant des travaux consacrés par la Ville à l'accessibilité de la voirie, je vous signale des augmentations assez substantielles. En 2009, le montant prévisionnel était de 150 000 €, le réalisé a été de 182 000 € et en 2010, toujours 150 000 € de prévisionnel pour 267 000 € de réalisé.

Les travaux d'accessibilité du cadre bâti, travaux sur les bâtiments l'Hôtel de Ville, la Mairie annexe de la Garenne, la maison de quartier du Val d'Ornay, le service de l'urbanisme rue La Fayette, le hall de l'Hôtel de Ville, l'ascenseur du service de l'urbanisme, des huisseries aux écoles maternelles élémentaires dans trois ou quatre espaces, à l'espace Prévert, ainsi que des toilettes dans trois espaces.

Nous avons également recensé tous les logements accessibles où ORYON fait figure intéressante avec ses 10 % de logements accessibles, les autres ayant encore du travail à faire. »

**F. GRIVEL** rappelle que la loi du 11 février 2005 est le résultat de décennies de combats courageux menés par les associations de handicapés pour faire reconnaître leurs problèmes et pour être acceptés en tant que citoyen à part entière, bénéficiant des mêmes droits que tous les citoyens. Pour autant, elle regrette l'oubli systématique d'un handicap émergent, celui de l'allergie aux champs électromagnétiques. Victime de cette sensibilité, elle craint que, à l'instar des dizaines d'années nécessaires à la reconnaissance du droit à l'accessibilité pour les handicapés, il faille encore des dizaines d'années pour faire reconnaître celui d'accéder aux endroits couverts par la téléphonie mobile et autres lieux électrifiés pour les personnes électro-sensibles. Forte de ce droit fondamental à vivre au milieu des autres et même chez soi, elle milite pour une prise en compte rapide de ce type de handicap.

**A. AUBIN-SICARD** fait l'intervention suivante :

« J'avoue avoir été très déçue par la réponse faite à mon intervention du 10 novembre dernier relative au retard de constitution de la commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées. Au lieu de prendre acte du mauvais classement 2010 effectué par l'APF et m'indiquer que vous auriez éventuellement mis « les bouchées doubles » pour obtenir un meilleur classement 2011, point de cela : vous vous êtes permis de remettre en cause une association d'envergure nationale et sa méthode de classification et comme à l'habitude, vous vous êtes dédouanés sur l'Etat voire sur d'autres collectivités, toujours les mêmes. Une telle réponse n'est pas sérieuse, Monsieur le Maire. Nous ne demandons qu'à vous croire, mais si vous faites tout si bien que cela, pourquoi un si mauvais classement 2010 ?

Nous avons donc concernant l'ordre du jour du Conseil de ce soir procédé à la lecture et à l'analyse du rapport 2010 établi par la commission communale d'accessibilité.

Concernant l'accessibilité de la voirie, des travaux d'amélioration des cheminements pour les personnes à mobilité réduite ont été réalisés –Madame VALIN vient de les citer–. Quant à la mise aux normes des arrêts de bus, seuls 110 arrêts sur 400 sont accessibles aujourd'hui aux personnes à mobilité réduite, soit 27,5 %, et 1 ligne de bus sur 7 l'est à ce jour entièrement. La route sera encore longue pour une accessibilité complète mais il est vrai que le transfert de la compétence transport à la Communauté d'Agglomération sera pour vous une aubaine financière y compris en ce domaine !

Le classement produit par l'APF aura tout de même eu un effet puisque, pour la première fois depuis 2005, l'on assiste en 2010 à un décalage important entre le montant prévisionnel des travaux d'accessibilité de la voirie et le montant réalisé, 150 000 euros seulement prévus au départ et quelques 267 000 au final réalisés. La peur sans doute d'un mauvais classement 2011, classement que nous attendons bien évidemment avec impatience.

Quant à l'accessibilité des bâtiments publics propriété de la commune, seule une enveloppe globale de 41 000 euros a été débloquée, sans que la ventilation précise de cette somme par type de travaux n'ait été indiquée dans le rapport ! L'on ne sait par exemple quelle somme d'argent a été mobilisée pour l'installation de portes automatiques, la réfection d'ascenseurs ou l'installation d'huissières abaissées. Il s'agit, de plus, de travaux pour lesquels l'on n'a aucun détail, contrairement au volet voirie.

Bref, pour conclure, on ne peut que se réjouir que la loi Chirac du 11 février 2005 pousse les collectivités à œuvrer pour plus de solidarité, en l'occurrence pour une accessibilité universelle. Ce sont au total à La Roche-sur-Yon quelques 4 000 à 5 000 personnes qui sont aujourd'hui concernées par cette question, soit près de 10 % de la population yonnaise, parmi lesquelles les personnes effectivement titulaires d'un handicap officiellement reconnu, et les personnes âgées peu ou prou dépendantes.

Il y a bien évidemment ici des choix budgétaires à opérer, des priorités politiques à définir, des équilibres à imaginer, tout cela aurait dû être anticipé beaucoup plus en amont. La Loi de 2005 vous a en effet donné 10 ans pour vous mettre en conformité, l'option sérieuse, raisonnée et raisonnable aurait été de réaliser à mi-parcours 50 % des travaux nécessaires : nous n'en sommes pas là, aujourd'hui 27,5 % pour les arrêts de bus je le rappelle.

Quant aux bâtiments, aucun pourcentage ne figure dans le rapport. Quel est donc aujourd'hui le pourcentage de bâtiments communaux entièrement accessibles ?

Plus globalement, quels seront vos choix budgétaires et vos priorités politiques en ce domaine pour l'année 2011 ? Entre l'aménagement de la Place Napoléon et l'accessibilité pour tous partout dans la ville au titre d'une vraie égalité de traitement de tous les Yonnais, quel équilibre trouverez-vous ? »

**P. DINEL** précise la situation des mises aux normes : un décret de 2006 portait obligation d'un diagnostic avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011. La Ville a respecté ce calendrier puisque les documents concernant les établissements de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories ont déjà été remis. Ceux concernant les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> catégories viennent de l'être.

Ceci permet une analyse exhaustive pour chaque bâtiment. La mise en accessibilité est requise pour le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la programmation est faite pour un certain nombre de bâtiments de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories pour un budget d'environ 400 000 à 500 000 euros pour 2011. C'est un effort budgétaire important, et il sera encore plus important pour l'accessibilité quand les programmes prioritaires de réfection des toitures seront terminés, car certaines écoles et bâtiments sportifs nécessitent des interventions urgentes. Il n'y aura peut-être pas une mise aux normes totale au 1<sup>er</sup> janvier 2015, mais en tout cas, un effort significatif sera accompli qui fera que la Ville ne sera pas loin de cet objectif.



**P. YOU** précise, pour l'accessibilité des lignes de bus, que l'orientation choisie de déterminer un axe et une ligne de bus précise l'a été en collaboration avec l'Association des Paralysés de France et non de manière unilatérale par la Ville.

**A. VALIN** confirme qu'un travail énorme a été accompli entre les services et les associations. Quant au classement, elle reste persuadée qu'il s'agit de l'accessibilité globale de la Ville et pas seulement du patrimoine de la municipalité. Elle se dit cependant consciente du travail important qu'il reste à faire mais ne peut laisser dire que le handicap ait été négligé par la Ville, ce serait injuste et incorrect quand on sait le travail accompli par les services. Elle précise qu'aujourd'hui les prévisions sont faites, les plans sont établis et tous les travaux de réhabilitation ou neufs tiennent compte des dispositions réglementaires. Il reste à avancer dans la sérénité. Enfin, elle se dit consciente des problèmes rencontrés par les personnes électro-sensibles dans une société pleine d'ondes de toutes natures. Elle reste en attente d'études permettant de définir des actions concrètes.

**Y. HELARY** indique que, concernant les émissions d'ondes électro-magnétiques, la Ville travaille depuis 2009 sur le sujet. Dans les écoles, la WIFI a été supprimée au profit du câblage. Les sites de la petite enfance vont suivre. C'est, dit-il, un problème qui dépend de l'Europe et des normes produites pour la protection des populations. Aujourd'hui, ces normes sont considérées comme insuffisantes et la situation devrait évoluer dans les prochains mois. A La Roche-sur-Yon, un rapport a été demandé sur les émissions des antennes situées sur les châteaux d'eau. Il semble que pour diminuer les fréquences et faire baisser la dangerosité des émissions, il faudrait augmenter le nombre d'antennes. Ceci peut paraître paradoxal et montre la difficulté du problème. Ainsi, la Ville peut intervenir sur ses sites propres, mais elle ne peut que contrôler l'application de la réglementation en vigueur sur les sites privés, sans pouvoir aller au-delà, si ce n'est exprimer des recommandations. C'est un problème important, loin d'être réglé. En attendant, la Ville travaille plutôt sur le câblage en fibre optique de façon à réduire les problèmes à l'avenir.

**P. REGNAULT** revient sur la présentation faite par A. VALIN qu'il estime excellente. Il y ajoute qu'auraient pu être citées bon nombre d'actions d'importance reconnue, tels les CLIS dans les écoles privées et publiques, le service Handibus et d'autres encore. Quant à l'application de la loi d'accessibilité pour 2015, il rappelle que l'Etat a imposé des normes en 2005 qu'il a ensuite modifiées par décret deux ans plus tard. Dans ces conditions, il n'y a rien d'étonnant à ce que l'ensemble des collectivités du territoire éprouve des difficultés à se conformer aux prescriptions requises dans des délais aussi contraints. Il y voit un effet d'annonce et la preuve d'une gestion peu sérieuse. Il souhaiterait que l'Etat donne les moyens aux collectivités d'avancer dans le bon sens. Cela dit, il reste persuadé que les collectivités territoriales seront quand même en avance sur l'Etat quand aux obligations requises à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**QUESTION ADOPTÉE PAR :**

**37 VOIX POUR**

**5 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE GAGNANTE**

## **5. Politique de la ville : 3<sup>ème</sup> programme d'actions 2010 du contrat urbain de cohésion sociale**

*Rapporteur : Yannick HENRY*

La Ville est engagée depuis plusieurs années dans une démarche globale de politique de la ville et soutient dans ce cadre des actions de développement social urbain, de prévention, d'insertion, de proximité et de participation des habitants.

Pour mener à bien cette politique de la ville, le contrat urbain de cohésion sociale, signé le 30 mars 2007, prolonge le travail engagé dans le cadre du contrat de ville.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le troisième programme d'actions 2010 du contrat urbain de cohésion sociale, dont le détail figure ci-dessous.

### Actions en maîtrise d'ouvrage Ville

Action	Financement de l'action	Subvention ACSÉ	Participation VILLE	
			Crédits Politique de la Ville	Crédits Services généraux
Elaboration d'une convention de GUP-Participation Acisé	19 848 €	6 616 €		6 616 €
<b>Total</b>	<b>19 848 €</b>	<b>6 616 €</b>		6 616 €

### Actions en maîtrise d'ouvrage associative ou autre

	Opérateur	Action	Financement de l'action	Subvention ACSÉ	Subvention Ville	Autre contribution Ville (pour information)
84	Vendée Habitat	Participation à la prise en charge MOUS Logement	20 000 €	10 000 €		
87	Graine d'ID	Accès à l'emploi de personnes en difficulté	5 000 €	5 000 €		
88	Graine d'ID	Emploi et environnement	5 000 €	5 000 €		
89	Association de gestion de la Vallée Verte	Prévention des conduites à risque	3 000 €	3 000 €		
90	Association pour la gestion de la Maison de Quartier de la Liberté	Semaine culturelle sur la Kabylie	2 000 €	2 000 €		
91	Maison de l'emploi La Roche-sur-Yon et centre Vendée	2 Ateliers sur l'apprentissage des règles de sécurité dans les métiers du bâtiment et des travaux publics	5 264 €	2 632 €		
92	LA CLE	Réussir le Code de la Route	3 800 €	3 800 €		
93	ADEPY	Prise en mains de l'outil informatique	2 622 €	2 622 €		
		<b>TOTAL</b>	<b>43 982 €</b>	<b>34 054 €</b>		

#### QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ne prennent pas part au vote : P. REGNAULT, F. LUCAS, Y. ROULEAU au titre du pouvoir donné par P. CEREIJO, F. GRIVEL au titre du pouvoir donné par L. GUIBERT, M. MAGE, LM. GADY, F. VIGNAULT, C. LEYDIER

### 6. Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) 2009 – Rapport d'utilisation

*Rapporteur : Yannick HENRY*

La loi prévoit la présentation d'un rapport au conseil municipal retraçant les actions de développement social urbain conduites par les communes bénéficiant de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale.

La Ville de La Roche-sur-Yon a bénéficié en 2009 d'une dotation de 1 028 885 €, égale à la dotation 2008.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte des actions de développement conduites en 2009 dans les domaines de l'action sociale auprès des publics en difficultés, du logement social, du soutien à la vie des quartiers et du pôle prévention-tranquillité publique.

#### QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **7. Evolution des secteurs scolaires – Rentrée 2011/2012**

*Rapporteur : Sylvie CHARTIER*

Au vu d'un certain nombre de constats réalisés par un groupe de travail composé de directeurs d'école, de parents d'élèves, de techniciens municipaux et d'élus, il est proposé une modification des secteurs scolaires Jean Yole, Jean Moulin, Flora Tristan, Marcel Pagnol, Montjoie, Pont Boileau et Maria Montessori / Victor Hugo.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **8. Organisation de « La Bicentenaire 2011 – Course et marche du Printemps » – Attribution de subventions**

*Rapporteur : Yves ROULEAU*

La huitième édition de la Bicentenaire - Course et Marche du Printemps » - sera organisée le 27 mars 2011.

Cette manifestation populaire à l'initiative de la Ville de La Roche Sur Yon est organisée en s'appuyant sur les compétences techniques des clubs partenaires, via une contractualisation portant sur la préparation technique et la gestion des courses et parcours marches, la constitution du dossier à présenter aux instances départementales, l'assurance et l'assistance médicale, ainsi que d'autres éléments constitutifs du dossier.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 8 500 € pour l'Athlétic Club La Roche-sur-Yon et de 1 500 € au Comité départemental de randonnée pédestre associé aux associations yonnaises « La Galoche » et « les Baladins » pour leur assistance technique dans l'organisation de cette manifestation.

**A. MAISONNEUVE LE BREC** s'informe du coût total de cette course pour la Ville.

**Y. ROULEAU** donne une estimation à 50 000 euros, stable depuis 8 années d'organisation.

**R. MESTRE** note que le parcours est modifié pour les élections cantonales.

Confirmation est donnée par **Y. ROULEAU** qu'en raison des obligations d'accès aux bureaux de vote ce jour là, le départ ne pourra avoir lieu place Napoléon. De même sur certains secteurs du parcours des modifications sont à prévoir.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **9. Attribution d'une subvention exceptionnelle à La Roche Vendée Basket Club**

*Rapporteur : Yves ROULEAU*

La Ville est sollicitée chaque fin d'année par La Roche Vendée Basket Club, pour compenser sur une année complète le coût de location de deux plateaux sportifs au collège Herriot, via une convention tripartite entre le club, le collège et le Conseil Général de la Vendée, propriétaire des installations.

Il est proposé au conseil d'attribuer une subvention de 6442,32 € pour 2010 correspondant au montant de location.

**J. SOULARD** s'interroge :

« Comment un Département, qui oblige un club à utiliser le mot *Vendée* dans son nom, n'est-il pas en capacité de mettre à disposition ses propres locaux ? »

En réponse, **J.G. DUTOUR** indique :

« Il me semble que, dans la présente assemblée, il y a un conseiller général qui peut poser la question directement au Conseil général.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **10. Conventions d'objectifs entre la Ville et des associations culturelles**

*Rapporteur : Sylvie CHARTIER*

Il est proposé de renouveler pour une durée de trois ans la convention d'objectifs arrivée à échéance entre la Ville et l'association « Vents et Marées », et de conclure une convention avec l'association « Transversale » pour la gestion de la galerie située 17 rue du Vieux Marché pour une durée de deux ans.

**Jacques BESSEAU** déclare :

« La promotion de l'art sous toutes ses formes, nous sommes pour et nous la soutenons.

L'idée que 4 associations se regroupent pour faire vivre l'ancienne galerie « Art Vivant » est une expérimentation intéressante.

Cependant le nom retenu, même si il est utilisé dans d'autres villes, ne nous semble pas opportun. En effet, « La Gâterie » cohabitera avec un sex-shop à 20 mètres, « Les Bains Douches » dans la rue voisine et la première rue à droite ensuite est "la Gâte Bourse".

Mesdames, Messieurs, je ne sais pas qui a eu l'idée d'une telle proposition. Est-ce de l'humour ?...

Je crois qu'il serait raisonnable de réfléchir à un autre nom comme « la gourmandise » ou « la gourmanderie » ; mais à vrai dire, il me semble que l'« ARTOT HALLE », pendant de l'Artothèque, serait plus séant au cœur de ce quartier des halles si mal en point.

Monsieur le Maire, ceci est une proposition car l'art est trop important à la vie de tous pour que le sentiment qu'il soit galvaudé puisse faire jour. »

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **11. Ecole d'Art – Stages d'arts plastiques – Tarification**

*Rapporteur : Sylvie CHARTIER*

L'Ecole d'Art propose, à partir de cette l'année scolaire 2010/2011, d'ouvrir des stages de pratiques artistiques contemporaines à tout public et non exclusivement à destination des enfants et des jeunes comme cela était le cas depuis l'année 2002.

Il est proposé de fixer la tarification à la journée de cette nouvelle formule de stage comme suit :

- 10 € par jour pour les enfants et les jeunes jusqu'à 25 ans ;
- 15 € par jour pour les plus de 25 ans.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **12. Convention entre la Ville et l'Association pour les échanges internationaux et nationaux (AEIN) – Avenant n° 2**

*Rapporteur : Tarek TARROUCHE*

Une convention d'une durée de trois ans a été conclue entre la Ville de La Roche-sur-Yon et l'Association pour les échanges internationaux et nationaux. Elle arrive à échéance fin décembre 2010.

Afin de procéder à un bilan complet des collaborations tissées entre les deux parties ces dernières années, et de se donner du temps pour la définition des termes du renouvellement de cette convention, il est proposé, en accord avec l'association, de la prolonger d'un an (de janvier à décembre 2011).

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **13. Budget 2011 – Débat d'orientations budgétaires**

*Rapporteur : Angie LEBOEUF*

L'article 2312-1 du CGCT prévoit l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants d'organiser, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés.

Les orientations budgétaires 2011 s'inscrivent dans la continuité de la stratégie financière proposée au cours des derniers exercices.

La fiscalité a été estimée à taux constants.

Les concours financiers de l'Etat ont été évalués suivant les orientations présentées par le Gouvernement dans le Projet de Loi de Finances 2011.

En ce qui concerne le Budget Principal, le montant des recettes de fonctionnement s'élèverait à environ 74,8 M€. Les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 63,2 M€ comportant des charges de personnel maîtrisées ainsi que des dépenses de gestion des services contenues.

Au titre du Budget Principal, le programme d'investissement 2011, hors restes à réaliser 2010, devrait s'établir à environ 22,5 M€.

Pour financer ces dépenses d'équipement, le recours à l'emprunt devrait représenter environ 30 % ; le financement complémentaire étant assuré par l'épargne nette dégagée et les diverses ressources propres définitives.

**Monsieur le Maire** fait lecture du communiqué de la Fédération des Villes Moyennes signé du Député-Maire UMP de Châlons-en-Champagne :

« Les villes moyennes en difficultés pour boucler le budget 2011. »

Les membres du Conseil d'Administration de la Fédération des Villes Moyennes ont débattu hier lors d'une réunion statutaire des conséquences des dispositions des lois de finances, dont la discussion s'achève devant le Parlement.

Dans une période de dégradation accentuée de l'équilibre des comptes de la Nation, ils prennent acte de l'association plus étroite des Collectivités à l'effort du redressement des finances publiques et notamment pour ce qui concerne l'évolution des dotations de l'Etat sur les trois premières années. »

« Au-delà du gel en valeur des concours financiers de l'Etat qui se traduit en réalité par une baisse des dotations aux collectivités, la loi de finance 2011 a aussi un fort impact sur les budgets locaux par la localisation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Le dispositif de neutralisation de transfert de la part départementale de la Taxe d'Habitation au bloc communal, le calcul du potentiel financier et la mise en place d'une nouvelle architecture de la péréquation, sans que les Maires ne soient aujourd'hui en capacité d'en tirer localement et précisément toutes les conséquences. »

« Dans ce contexte d'illisibilité, d'instabilité budgétaire (incertitude sur les bases prévisionnelles 2011) et de remise en cause de certains financements croisés, les Maires des Villes Moyennes et présidents de leur intercommunalité, se sentent particulièrement désemparés pour mener à bien leurs propres projets d'investissements, tout en maintenant le niveau de leurs services et en contenant la pression fiscale, pesant essentiellement sur les ménages. »

**A. LEBOEUF** estime que ce communiqué résume bien la situation dans laquelle la préparation budgétaire se réalise, c'est-à-dire dans l'incertitude. Elle précise toutefois que la Ville de La Roche-sur-Yon ne se retrouve pas dans ce titre puisque le budget sera bouclé sans difficultés, partant d'une situation financière saine et non polluée par des emprunts toxiques. Puis elle commente un diaporama sur les grandes orientations budgétaires de 2011.

**F. GRIVEL** fait l'intervention suivante :

« Cette année encore, le DOB fait apparaître les contraintes fortes qui pèsent sur le budget des collectivités locales, avec le gel des dotations pour les trois années à venir et les effets de la réforme de la Taxe Professionnelle. Le but du Gouvernement est bien d'imposer l'austérité et les suppressions de postes. Les orientations proposées sont donc marquées par la prudence dans un contexte économique difficile.

Le document de présentation souligne à juste titre le fait que l'austérité imposée en Europe empêche la reprise économique. Mais cette austérité que le Gouvernement nous présente comme inéluctable, d'où vient-elle ? Pourquoi serait-il brusquement impossible de financer les retraites, les prestations sociales ou une politique de santé d'éducation et de santé correcte, bref toutes les conquêtes issues du conseil national de la résistance et des luttes sociales du XX<sup>ème</sup> siècle ?

Pourquoi le Gouvernement impose-t-il cette cure d'austérité aux collectivités locales, proche des citoyens et à l'écoute de leurs besoins ? Pourquoi, au contraire a-t-il été aussi simple d'instituer le bouclier fiscal et de refinancer les banques, sans contrepartie d'une garantie, après la crise qu'elles avaient provoquées ? Aujourd'hui, la spéculation a repris de plus belle, en effet, pourquoi se gêner ?

Pourquoi donc cette austérité, sinon pour forcer les collectivités à confier davantage de services, actuellement très accessibles aux habitants, à des entreprises privées ? Or ces entreprises finissent toujours par faire passer les tarifs au plus fort. Crèches, transports, équipements sportifs, santé, grand âge, insertion, tous les secteurs aiguisent les appétits. C'est une menace directe pour l'emploi public, la place des agents territoriaux et leur statut.

Au niveau de La Roche-sur-Yon, les orientations budgétaires sont marquées par le désengagement de l'Etat et font preuves de prudence. Malgré la diminution des marges à la disposition des Communes et l'étranglement financier organisé par le Gouvernement, la Ville affiche sa volonté de poursuivre sa stratégie de soutien à l'investissement et sa volonté de politique sociale. Les taux restent stables depuis 2002, c'est l'évolution des bases (+ 2 % cette année contre 1,6 % pour le SMIC) qui permet l'augmentation des recettes et alourdi la facture des ménages.

Dans un contexte financier très difficile pour les ménages, il est important de rester vigilant quant à la note globale, résultant de l'addition de tous les impôts locaux.

Il nous semble que la question se pose dès aujourd'hui, d'opérer des choix significatifs permettant de modérer la pression fiscale sur les ménages, tout en renforçant les services publics, avec suffisamment de personnel, en soutenant les Associations et les maisons de quartiers qui créent le lien social.

Si nous n'établissons pas ces priorités, nous risquons de réduire l'emploi territorial, les services publics et les budgets sociaux pourtant tous indispensables aux familles touchées par la crise. L'heure n'est pas aux dépenses perçues comme étant de prestige.

Au début de ce Conseil, nous avons mis en évidence que ce sont les investissements dans le développement humain, l'éducation, le sport, la culture, les transports et les logements qui stimulent l'activité économique de notre Ville et permettent de soutenir l'emploi. Or, dans le contexte budgétaire imposé par le Gouvernement, la vie locale et l'aide aux réseaux associatifs sont en sursis. Ne pourrait-on pas revoir à moindre coût le projet de la Place Napoléon, voire le différer en fonction de l'évolution de la situation économique locale ? Nous proposons de ne pas engager de dépenses importantes en investissements nouveaux car nous n'avons déjà plus les mêmes possibilités qu'avant, y compris pour les dépenses de fonctionnement. Ce ne serait pas renoncer à soutenir l'emploi et l'économie locale. Bien au contraire, l'entretien et la modernisation du patrimoine municipal, notamment pour rendre les bâtiments moins énergivores en accompagnant ces travaux de l'utilisation de clauses sociales, y contribueront.

Notre souhait est le renforcement des solidarités, du lien social et des services publics. Il est plus que temps que les véritables responsables de la crise soient enfin les payeurs pour les dégâts occasionnés sur l'économie réelle. Nous pensons que l'ampleur, la gravité et la durée de la crise qui frappe durement les populations, particulièrement le monde du travail, la jeunesse et les plus fragiles, appellent l'ouverture d'un vrai débat démocratique sur les choix de politique budgétaire, y compris au niveau communal en concertation avec les citoyens. Ce n'est pas le peuple qui doit payer la facture avec une austérité de nature à aggraver la crise.

La redistribution des richesses et la justice fiscale sont plus que jamais à l'ordre du jour et le rôle des collectivités locales, en particulier des Communes, est incontournable. »

**J.G. DUTOUR** déclare :

« Vous avez souligné Monsieur le Maire le contexte économique difficile. Ces difficultés, l'ensemble des citoyens les ressentent et le poids de la fiscalité les augmente.

Vous avez souligné que, depuis plusieurs années, le taux des impôts locaux qui frappe les ménages n'augmentait pas mais vous n'avez parlé que du taux et non du montant. Et dans un débat quelque peu réducteur, j'ai entendu Madame LEBOEUF dire que c'était le Gouvernement qui augmentait la fiscalité locale. Or, la revalorisation de 2 % est une revalorisation des bases, mais vous pouvez agir sur le taux. En effet, si vous le diminuez, vous pourriez avoir des impôts qui ne seraient pas augmentés dans leurs valeurs.

Ce qui est important, c'est l'utilisation de ces impôts et c'est l'élément principal de l'orientation budgétaire.

Vous avez le souci de bien les gérer mais nous savons que vous avez deux grands projets (Place Napoléon et pôle culturel). Or les investissements ne peuvent être financés que par trois types de ressources :

- l'économie sur les frais de fonctionnement,
- l'emprunt,
- les subventions des autres collectivités (Etat, Région...).

Vous insistez à chaque conseil municipal sur le désengagement de l'Etat. Ce désengagement existe mais il n'est pas aussi important que ce que vous le prétendez. Du reste, en ce qui concerne l'ANRU par exemple, la subvention de l'Etat n'est pas négligeable.

Et il est normal, au moment où les déficits de comptes de la nation atteignent des taux intolérables pour l'ensemble de l'économie, que tous les responsables de la dette publique fassent un effort.

Restons sérieux et continuons, comme vous cherchez à le faire, à gérer les deniers de notre ville avec parcimonie.

Toutefois nous nous demandons comment tous les projets portés à votre programme pourront se réaliser. Nous sommes à mi-mandat et il n'y a pas beaucoup de chantiers en cours. Des études, oui mais les réalisations ? On ne sait pas quand elles se feront.

Le pôle culturel doit être bâti sur l'emplacement de l'ancienne gendarmerie. A ce jour, il n'est qu'une promesse puisque le financement de l'achat de l'immobilier sera soumis au vote de ce conseil municipal. Mais il restera à financer la réalisation de la reconstruction.

La Place Napoléon est à l'état d'étude et nous nous étonnons que nous commençons déjà à faire des réalisations partielles, puisqu'au conseil municipal de ce jour, il sera question de la construction du restaurant. Du reste, une petite remarque. Pourquoi autant d'eau alors que tous les bassins de la ville en sont privés. Il y a peut être une petite économie potentielle.

Sur cette place, Monsieur le Maire, vous envisagez de mettre des barrières de péage pour accéder au parking, ce qui sera un frein à l'accès du seul parking de centre-ville. Vous voulez faire un test et bien je crois que ce seront les commerçants du centre-ville qui le feront et vous aurez un résultat peu de temps après la mise en service de ces barrières, lorsque les commerçants constateront une diminution de leur chiffre.

Voilà les observations que nous souhaitons faire. »

**R. MESTRE** estime que les collectivités locales peuvent rencontrer des problèmes avec les réformes. Les inquiétudes exprimées dans le communiqué du Président de la Fédération des Villes Moyennes sont légitimes. Malgré tout, il précise que l'imposition des ménages est moins élevée à Châlons-en-Champagne qu'à La Roche-sur-Yon.

Il regrette que, dans cette réflexion sur la fiscalité, la position de l'Agglomération ne soit pas débattue. Il lui semble en effet que le sujet est central : quels sont les projets en terme de fiscalité dans les 14 autres communes de l'Agglomération ; vont-elles accentuer leur pression fiscale, sachant que La Roche-sur-Yon souhaite la maintenir au même niveau ?

Il fait part de son souhait d'une baisse de cette pression sur les ménages. Il propose de revoir à la baisse les coûts de fonctionnement et propose que la mutualisation permette de diminuer les charges de personnel sans provoquer de licenciement, mais bien en initiant un redimensionnement du personnel avec les autres collectivités.

Quant à l'investissement, l'idée de dépenser 5 millions d'euros pour un projet de réaménagement de la Place Napoléon qui semble écorner l'unanimité, jusqu'alors exprimée dans les rangs de la majorité, lui fait souhaiter que cette somme soit mieux utilisée ailleurs, comme il l'a déjà soutenu auparavant.

**A. CHARRIEAU** dit partager largement le constat du désengagement de l'Etat. Pour autant, elle préfère parler du désengagement de l'actuel gouvernement. Les choix politiques de ce dernier font peser sur les collectivités bien plus encore que la diminution des dotations. Ils obligent les collectivités à récupérer les dégâts causés par cette attitude catastrophique qui ne cesse de s'accroître. Quand on évoque un début de sortie de crise économique en 2010, déclare-t-elle, on ne fait que relever un léger mieux sur des secteurs économiques où des fonds publics ont été injectés.

Elle fait part de la situation de la société BENETEAU, en Vendée, pour laquelle on a constaté de nombreux licenciements et qui fait pourtant, et allègrement, état de la hausse de son chiffre d'affaires. Ceci conforte, pour sa part, la nécessité d'un contrôle drastique de l'utilisation des fonds publics, c'est-à-dire de l'argent des ménages, pour les secteurs économiques subventionnés.

Quant à la section d'investissement, si elle se dit en accord avec la nécessité d'investir, elle insiste fortement sur le contrôle des entreprises sur les chantiers structurants.

Enfin, pour la Place Napoléon, elle déclare s'abstenir sur la délibération à venir, l'investissement est une bonne chose mais, dans la situation actuelle, elle privilégierait le soutien aux personnes et aux associations.

**J. SOULARD** interpelle J.G. DUTOUR sur son affirmation qu'il n'y aurait pas assez de chantiers, donc d'investissements sur la ville. Cela n'est pas le sentiment exprimé par la population qui estime qu'il y en a un peu trop. Il convient de mieux les organiser. Cela montre que la Ville doit poursuivre ses ambitions, d'autant que, contrairement à d'autres villes, le taux de réalisation se situe entre 65 et 70 %, c'est loin d'être négligeable.

Il note que l'essentiel de la réflexion se centre sur la Place Napoléon. Il souhaite donc resituer cette réalisation dans le contexte budgétaire. La proportion annuelle de cette opération est de 2 millions d'euros, à comparer aux 12 millions d'euros d'investissement annuel prévu. Ce projet ne lui semble donc pas « pharaonique ».

Il estime également que certains discours politiques manquent de clarté quant à la section de fonctionnement : souhaiter la diminution de ces charges, pour plus de la moitié liées au personnel,

signifie réduire les effectifs et donc diminuer le service rendu aux citoyens. Ce discours mériterait d'être plus explicite. A titre d'exemple, il rappelle à M. DUTOUR qu'il se réjouit souvent d'actions municipales telles « Sports Vacances » ; pourtant cette organisation requiert des dépenses de fonctionnement.

C'est là, selon lui, que se situent les vraies différences dans la gestion de la ville.

**P. YOU** s'associe aux élus qui dénoncent la politique de casse pratiquée par le gouvernement. Des difficultés énormes attendent les collectivités locales, tant en fonctionnement qu'en investissement. Il considère inadmissible de faire peser sur l'ensemble des ménages ces difficultés alors que, par ailleurs, tant de cadeaux sont faits aux entreprises : baisse des impôts et des charges sociales.

Ce poids financier des collectivités locales, représentant 73 % de l'imposition sur les ménages, est une stratégie du gouvernement de transférer sur les collectivités locales la totalité du financement de leur fonctionnement.

Il aborde ensuite les points de la stratégie municipale pour 2011 : le maintien d'un service public de qualité et la poursuite d'un programme d'investissement conséquent pour la ville. Pour le premier, le rôle des agents de la Ville est prépondérant. Quant au second, le programme d'investissement concerne la Place Napoléon mais aussi d'autres opérations structurantes, et il cite le pôle culturel. Ceci concourt, selon lui, à l'attractivité de la ville.

**A. LEBOEUF** fait part de quelques éléments de réponses :

- sur la fiscalité, la Ville est à 9 ans de non augmentation ;
- l'écart se réduit avec des villes de même taille telles Niort ou Laval ;
- la politique générale d'abattement, facultative, est toujours appliquée à La Roche-sur-Yon ; elle permet une économie de 100 euros pour chaque foyer fiscal.

Elle se déclare certaine que les Yonnais sont conscients du niveau des services publics offerts sur la ville et n'ont pas l'impression de payer trop d'impôts.

Elle rejoint J. SOULARD sur l'étonnement à entendre soutenir qu'il y a pas assez d'investissement cette année et que l'année dernière c'était exactement le contraire. Les montants sont pourtant les mêmes. Elle assume parfaitement le projet politique autour du centre ville intégrant la Place Napoléon telle qu'elle a été présentée.

La situation de la Ville est saine et plutôt que de réduire la voilure, ce qu'il sera temps de faire si la rigueur s'accélère ou si les taux d'emprunt explosent, l'équipe municipale entend soutenir l'économie et l'emploi à un moment où cela s'avère plus que nécessaire.

**P. REGNAULT** rappelle que le coût du projet ANRU est de 90 millions d'euros. Il compare ce montant aux 5 millions nécessaires à l'investissement Place Napoléon. Puis il énumère les projets concernés par ce programme de rénovation urbaine : pôle d'échanges multimodal, passage souterrain sous les Forges, modernisation des équipements. Il estime que le courage politique c'est de poursuivre l'engagement pris devant la population et que la crise ne doit pas être le prétexte à baisser les bras, ce qui, de toutes façons, serait reproché à l'avenir. Il se dit convaincu de la nécessité de poursuivre ces efforts pour la Ville et les Yonnais.

**Le conseil, après en avoir débattu, prend acte des orientations générales du budget pour l'exercice 2011.**

#### **14. Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, de liquider et de mandater certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2011**

*Rapporteur : Angie LEBOEUF*

Les dispositions de l'article L 1612-1 du CGCT permettent au conseil municipal d'autoriser l'ordonnateur à engager, à liquider et à mandater les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du Budget Primitif. L'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits. L'ouverture anticipée des crédits ne peut dépasser la limite du quart des crédits d'investissement inscrits au budget de l'exercice précédent.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses suivantes :



Chapitre	Nature	Affectation	Montant
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>			
20	202	documents d'urbanisme	3 750
	2031	Etudes diverses	83 901
	2033	Frais d'insertion	375
	205	logiciels	176 965
<b>Somme 20</b>		<b>TOTAL CHAPITRE 20</b>	<b>264 991</b>
204	204162	Subventions d'équipement CCAS	74 625
	20417	Subventions d'équipement autres établissement public locaux	190 000
	20418	Subventions d'équipement autres organismes publics	49 224
	2042	Subventions d'équipement personnes de droit privé	608 175
<b>Somme 204</b>		<b>TOTAL CHAPITRE 204</b>	<b>922 024</b>
21	21316	Immobilisations corporelles : équipements du cimetière	12 900
	21318	Immobilisations corporelles : autres bâtiments publics	440 375
	2132	Immobilisations corporelles : immeubles de rapport	100 000
	2152	Immobilisations corporelles : installations de voirie	1 250
	21568	Autre Matériel et outillage d'incendie et de secours	5 000
	21578	Autre matériel et outillage de voirie	11 250
	2158	Autres installations, matériels et outillage techniques	37 439
	2161	Œuvres et objets d'art	6 250
	2182	Matériel de Transport	29 947
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	114 525
	2184	Mobilier	18 750
	2188	Autres immobilisations corporelles	140 487
<b>Somme 21</b>		<b>TOTAL CHAPITRE 21</b>	<b>918 172</b>
23	2312	Immobilisations corporelles en cours : terrains	659 125
	2313	Immobilisations corporelles en cours : constructions	955 429
	2315	Installations, matériel et outillages techniques	1 436 816
	2316	Restauration des collections et œuvres d'art	14 250
	238	Avances versées sur commande d'immobilisations corporelles	629 985
<b>Somme 23</b>		<b>TOTAL CHAPITRE 23</b>	<b>3 695 604</b>
27	27634	Créances sur collectivités et établissements publics	113 100
<b>Somme 27</b>		<b>TOTAL CHAPITRE 27</b>	<b>113 100</b>
45	458123	Opérations d'investissements sous mandat	34 500
<b>Somme 45</b>		<b>TOTAL CHAPITRE 45</b>	<b>34 500</b>
<b>TOTAL BUDGET PRINCIPAL</b>			<b>5 948 391</b>
<b>BUDGET ANNEXE RESTAURATION COLLECTIVE</b>			
21	2188	Autres immobilisations corporelles	11 200
<b>BUDGET ANNEXE EAU POTABLE</b>			
23	2315	Installations, matériel et outillages techniques	41 857
<b>BUDGET ANNEXE ACTIVITES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES</b>			
20	2033	Frais annonce	1 773
23	2313	Immobilisations corporelles en cours : constructions	80 843
<b>BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT PAYANT</b>			
21	2154	Matériel industriel	32 500
23	2313	Immobilisations corporelles en cours : constructions	33 124
<b>BUDGET ANNEXE SERVICES EXTERIEURS POMPES FUNEBRES</b>			
21	2188	Autres immobilisations corporelles	1 354
23	2313	Immobilisations corporelles en cours : constructions	4 169

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 15. Reprise de provisions pour risques et charges – Budget principal – Exercice 2009

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Par délibération en date du 4 février 2009, le conseil municipal a décidé de constituer une provision semi-budgétaire, d'un montant de 200 000 €, pour les risques et charges pouvant intervenir sur les bâtiments communaux, au titre de l'exercice 2009.

Il y a lieu de reprendre cette provision, compte tenu de la réalisation des risques en 2010, sur les opérations suivantes :

	Exercice	Budget	N° marché	Montant TTC
Travaux façades – Salles des fêtes du Bourg	2009	10	08-236	137 062,88 €
Travaux menuiseries extérieures – Salles des fêtes du Bourg	2009	10	08-237	87 915,11 €

L'inscription budgétaire correspondante est prévue sur le compte 7815, au titre du Budget Primitif 2010.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 16. Décision modificative n° 3 – Budget principal et budgets annexes 2010

Rapporteur : Angie LEBOEUF

La décision modificative a pour objet l'ajustement de la prévision budgétaire en cours d'exercice, en dépenses et en recettes sur le Budget principal et les budgets annexes, toutes sections confondues :

- ✓ l'inscription d'opérations nouvelles d'ajustements en recettes et dépenses ;
- ✓ les virements de crédits entre opérations budgétaires.

Les mouvements budgétaires sur lesquels le conseil municipal doit se prononcer, toutes sections confondues, en dépenses et en recettes, s'élèvent à :

Budget principal : 3 614 430 euros  
Budgets annexes : 3 556 556 euros

**QUESTION ADOPTÉE PAR**

**37 VOIX POUR**

**5 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE GAGNANTE**

## 17. Attribution de subventions exceptionnelles au titre de la mise à disposition de personnel communal

Rapporteur : Yannick HENRY

La loi n° 2007-148 du 2 février 2007, dite de modernisation de la fonction publique, introduit, dans le cadre d'une mise à disposition de personnel municipal, le principe d'un remboursement de la rémunération et des charges sociales afférentes par l'organisme d'accueil. Conformément à l'article 16 de la loi, l'application de ce principe a été échelonnée dans le temps. Les dispositions législatives ont pris effet au fur et à mesure des renouvellements de convention de mises à disposition. Au 1<sup>er</sup> juillet 2010, terme fixé par la loi, les conventions de mises à disposition, en cours lors de l'entrée en vigueur des dispositions législatives et non renouvelées à ce jour, sont soumises de plein droit aux effets des dispositions applicables et ont pour conséquence la refacturation des charges supportées par la Ville.

Il est proposé au conseil municipal d'apporter une aide financière aux associations, pour assurer la neutralité des dispositions législatives, selon l'état annexe suivant :

ASSOCIATIONS	Imputation Budgétaire	Subventions
Association pour le Développement Social Culturel et l'Animation du Bourg (A.D.S.C.A.B)	6574.33 (3020-MAD)	29 218 €
Association "ensemble au Val d'Ormay"	6574.33 (3020-MAD)	28 933 €
Association d'animation et de défense du quartier Nord-Ouest	6574.33 (3020-MAD)	28 679 €
Association de la maison de quartier des Pyramides	6574.33 (3020-MAD)	31 062 €
Association de quartier du Pont-Morineau	6574.33 (3020-MAD)	35 956 €
Association du centre d'animation Jean Yole	6574.33 (3020-MAD)	29 733 €
Association pour la gestion de la maison de quartier de la liberté	6574.33 (3020-MAD)	29 160 €
Association pour la gestion de la maison de quartier de la Vallée Verte	6574.33 (3020-MAD)	28 389 €
Association pour les échanges internationaux et nationaux	6574.048 (4600-MAD)	30 074 €
Athlétic club	6574.40 (1490-MAD)	15 374 €
C.D.H.M.O.T de Vendée	6574.025 (4335-MAD)	9 003 €
C.O.S.E.L	6574.020 (0185-MAD)	99 793 €
ESO football	6574.40 (1490-MAD)	5 874 €
FCY rugby	6574.40 (1490-MAD)	17 910 €
Football Club des Robretières	6574.40 (1490-MAD)	3 314 €
Football Club La Généraudière	6574.40 (1490-MAD)	903 €
La Roche/Yon Vendée cyclisme	6574.40 (1490-MAD)	2 964 €
Maison de l'emploi	6574.523 (0003-MAD)	11 760 €
Patrimoine Yonnais	6574.324 (4335-MAD)	6 010 €
Tennis Entente Yonnaise	6574.40 (1490-MAD)	46 774 €
Vivre à Saint André	6574.33 (3020-MAD)	29 160 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>		<b>520 042 €</b>

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 18. Fixation du taux de l'indemnité de conseil allouée au Trésorier principal pour l'année 2010

*Rapporteur : Angie LEBOEUF*

Par arrêté du 16 décembre 1983, le ministre de l'intérieur et de la décentralisation a fixé les conditions d'octroi de l'indemnité de conseil pour les comptables chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics. L'indemnité est calculée par application du tarif fixé par l'article 4 de l'arrêté susvisé à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre, afférentes aux trois dernières années.

Pour l'année 2010, l'indemnité pouvant être versée à Monsieur le Trésorier Principal et calculée à partir du budget principal et des budgets annexes de la Ville, s'élève à 12 714,96 €. Cependant, compte tenu du plafond communiqué par la Direction générale des finances publiques, il est proposé d'attribuer le montant plafond, soit 11 251 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 19. Modification de la garantie d'emprunt accordé à la SAEM ORYON dans le cadre du refinancement de 23 emprunts

*Rapporteur : Roland GUILLET*

La Ville de La Roche-sur-Yon a accordé sa garantie à hauteur de 100 % à la SAEML ORYON pour 23 emprunts que cet organisme a contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ces prêts vont être refinancés au 2 janvier 2011 auprès de la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise.

Il est proposé au conseil d'accorder la garantie de la Ville pour le remboursement de la somme de 18 364 551,80 € représentant 100 % d'un total de 23 emprunts que la SAEML ORYON se propose de

contracter auprès de la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise, sur une durée variant de 6 à 30 ans, au taux fixe variant de 2,26 % à 3,46 % selon les prêts, et d'abroger, en conséquence, les délibérations antérieures relatives à ces emprunts.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **20. Tarifs de stationnement et d'occupation du domaine public**

*Rapporteur : Patrick YOU*

L'ensemble des tarifs d'occupation du domaine public, des droits de place, marchés, Halles, foires, manifestations et du stationnement a été réactualisé par délibérations du conseil municipal du 16 décembre 2009 de manière globale pour l'année 2010.

Le régime des droits de place est défini conformément aux règlements qui ont été établis en concertation avec les organisations professionnelles.

En 2009, la Ville a entamé la construction du Pôle d'Echange Multimodal et, en 2011, elle instruira le projet d'aménagement de la Place Napoléon.

Ces deux aménagements urbains influent sur la pratique du stationnement payant avec la mise en service :

- d'un parking de longue durée situé Bd Leclerc, pour lequel il convient de modifier les formules tarifaires ;
- d'un stationnement par barriérage place Napoléon, pour lequel il convient d'adapter la tarification.

Par ailleurs, pour que le conseil municipal ait une lecture unique des tarifs adoptés sur la Ville, la tarification du domaine public et du stationnement s'intégrera au calendrier budgétaire annuel pour une mise en application à compter du 1<sup>er</sup> mai de chaque année. Les tarifs 2010 seront donc prolongés jusqu'à cette date.

Il est proposé au conseil d'approuver ces modifications.

**A. MAISONNEUVE LE BREC** fait l'intervention suivante :

« Plusieurs remarques d'ordre général concernant le stationnement :

1 - Vous installez un système de barrières au niveau du stationnement Place Napoléon pour obtenir « des indicateurs pour mieux réfléchir au stationnement en centre-ville » (dixit P. YOU) ; il ne nous avait pas échappé qu'en éliminant définitivement l'hypothèse d'un parking souterrain Place Napoléon vous avez déjà décidé et ce donc avant de réfléchir ; vous avez ainsi privilégié une idéologie au détriment de la réflexion sur les commerces et la vie de centre-ville.

2 - Vous attendez de ce barriérage « des données pour imaginer un parking adapté aux besoins » (dixit P. YOU). Au-delà des incertitudes de calculs de ce genre d'étude vous n'aurez au mieux qu'une évaluation des besoins actuels et faites donc la preuve que vous n'imaginez aucune évolution concernant la fréquentation du centre-ville.

Vous nous proposerez donc au mieux, pour les 30 ans à venir, une offre de stationnement ne correspondant qu'à la fréquentation actuelle. C'est inquiétant.

Nous pensons que la ville-centre, ses commerçants et ses habitants méritent une meilleure écoute, une meilleure attention et une meilleure anticipation de l'avenir, quand dans le même temps, les zones commerciales de périphérie ne cessent de croître.

Pour notre Groupe, les deux grands axes du stationnement en centre-ville ne devraient pas être stagnation de l'offre et stagnation des tarifs, mais bien plutôt pour anticiper l'avenir, l'augmentation de l'offre et la diminution des tarifs. Nous nous abstenons donc pour ces raisons.

En aparté, je me permets une question car vous avez parlé de la Place Napoléon à plusieurs reprises. Concernant l'investissement, on parle de 5 millions d'euros mais, au-delà du montant de l'investissement quel qu'il soit, cela coûte forcément de l'argent d'investir. La question que je me pose et je suis loin d'être le seul à me la poser, est de savoir quels seront les frais de fonctionnement annuel de la Place Napoléon, avec des bassins et des canalisations situés un peu partout ? Je rappelle que des villes de taille bien plus importante que la nôtre, comme Paris sur le projet du Palais Royal, a eu d'énormes problèmes pour faire fonctionner ce système car il n'y avait pas que les colonnes de Buren. En effet, entre les colonnes, il y avait des systèmes de canaux et de fontaines. Donc je ne sais pas quels seront les frais de fonctionnement de la Place Napoléon une fois réalisée. Nous n'avons pas d'évaluation là-dessus et il serait bien que nous en ayons une. »

**P. REGNAULT** indique qu'il sera répondu à ce questionnement en temps utile. Il précise juste que les coûts de construction d'un parking souterrain sont supérieurs au projet de la Place Napoléon, pour des coûts de fonctionnement bien plus importants.

A. VALIN espère qu'il y aura de moins en moins de voitures à l'avenir et que, dans dix ans, il n'y en aura plus autour de la Place Napoléon.

QUESTION ADOPTÉE PAR

36 VOIX POUR

6 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE GAGNANTE ET DE M. DAVID

## 21. Logement social – Approbation du compte rendu annuel de la SAEM ORYON à la collectivité locale

Rapporteur : Françoise GRIVEL

Le compte rendu annuel porte sur la gestion par ORYON des opérations de logements sociaux pour l'exercice 2009 ainsi que les prévisions annuelles sur 5 ans.

Le patrimoine de ORYON est constitué de 46 opérations de logement social dont 25 bénéficient du dispositif de conventionnement avec la Ville, résultant des avenants aux conventions de réalisation et d'exploitation signées le 30 décembre 1997. L'ensemble des opérations représente un patrimoine géré de 1 129 logements.

### INCIDENCE POUR LA COLLECTIVITÉ DES RÉSULTATS DES OPÉRATIONS CONVENTIONNÉES SUR LES 5 PROCHAINS EXERCICES (en milliers d'euros)

	2010	2011	2012	2013	2014
RESULTAT COMPTABLE	342	- 115	- 50	102	216

L'importance du résultat de 2010 est liée notamment à la baisse du taux du Livret A et aussi à une importante reprise de provision pour gros entretien. L'amélioration des résultats à compter de 2013 est notablement due au retour à un rythme normal des travaux et à l'hypothèse d'un maintien au taux actuel, très bas, du Livret A.

En 2009, la gestion a été pénalisée par une vacance financière sensiblement plus élevée qu'auparavant et un niveau important de charges financières suite à l'augmentation du Livret A jusqu'en 2008. La reprise des travaux sur le parc a également débuté (473 €/logement contre 337 € en 2008).

Les résultats de cette gestion, hors frais de structure de la société, sont malgré tout proches de l'année précédente (+ 24 000 € contre - 17 000 € en 2008). Pour autant, les opérations conventionnées avec la Ville dégagent une perte de - 380 675 € à verser par la Ville (- 446 000 € prévus).

Concernant 2010, l'exercice est marqué par le retour progressif à un niveau considéré comme normal de la vacance et par une forte diminution des frais financiers, conjugués à une légère baisse des tarifs des loyers, à un effort important de travaux sur le parc et à l'actualisation des plans d'investissements et de gros entretiens correspondants. Cette gestion permettra de constater des résultats bénéficiaires tant globalement que pour les seules opérations sous convention de garantie d'exploitation. Il n'y a donc pas lieu d'inscrire de somme au budget 2011. Le conseil municipal est appelé à approuver le compte rendu annuel à la collectivité de la SAEM ORYON concernant le logement social.

M. PELTAN fait l'intervention suivante :

« Je rappellerai que notre Groupe est associé aux travaux du CA d'ORYON, je dis bien seulement associé donc sans pouvoir délibératif, depuis juillet 2009 où nous avons un poste de censeur.

Nous avons ainsi pu suivre, en fonction des informations qui nous sont communiquées, le fonctionnement de la société ORYON qui nous est apparue travailler avec professionnalisme.

Pour autant, lorsque nous regardons de près les résultats de la société et plus particulièrement ceux du logement social dont il est question ici, nous avons un certain nombre d'interrogations et de remarques que je souhaite vous faire partager.

Tout d'abord on observe que les résultats comptables d'ORYON sont directement impactés dans le sens positif ou négatif par les fluctuations du taux du livret A. Si nous donnons acte à ORYON d'avoir pris des mesures permettant de gommer cet inconvénient (le remboursement dès 2011 de ces prêts au profit de financements à taux fixe sans allongement de durée), il n'en demeure pas moins que pour les années à venir les résultats sont « aléatoires » et la vraie question qui se pose pour la Ville est la suivante : la Ville aura-t-elle les moyens de continuer à servir une subvention d'équilibre à ORYON ?

Bien sûr, le tableau qui nous est donné ne nous amène pas forcément à poser cette question, par ailleurs quand on regarde les résultats de la société ORYON par domaine d'activités on s'aperçoit

aussi que, dans le contexte de crise actuel, certains domaines tels que l'aménagement et la construction sont déficitaires, sans doute de façon conjoncturelle, mais nul ne sait pour combien de temps... C'est pourquoi il paraîtrait sage et prudent, comme d'ailleurs la Cour des Comptes l'a souligné dans son rapport, que la société ORYON augmente ses fonds propres.

S'agissant du logement social produit et géré par ORYON, il faut le replacer dans le contexte plus général du PLH (Programme Local de l'Habitat) 2011-2016 qui concernera La Roche-sur-Yon Agglomération.

Le diagnostic réalisé à cette occasion est très intéressant. Il fait clairement apparaître une concentration des logements sociaux sur la ville centre avec précisément 29,08 % (quand la loi en impose 20), ce qui représente 91 % du parc HLM de l'agglomération. On y apprend également que le parc existant est globalement suffisant et que les bailleurs sociaux sont prudents en matière de nouveaux projets de construction pour 2 raisons : l'augmentation de la vacance des logements qui a pratiquement doublé (de 3 on est passé à plus de 5 %) et un taux de rotation élevé (20 % pour ORYON).

En conséquence, plus que sur le quantitatif, c'est sur le qualitatif qu'il faut travailler, en particulier sur l'adaptation de l'offre à la demande qui évolue : besoin de plus de petits logements (familles monoparentales, divorces, loyers trop élevés..).

Alors, dans ce contexte local et dans celui plus général des finances « contraintes » des collectivités locales, je pense que tant au niveau de la Ville que de celui de l'Agglomération, nous ne pourrions pas faire l'économie d'une réflexion approfondie sur nos interventions financières en faveur du logement social : comment les pérenniser tout en les rendant les plus pertinentes possible ?

J'ai déjà eu l'occasion de le dire au sein de la commission Habitat de l'Agglomération. Le problème est d'autant plus aigu et complexe qu'il concerne aussi le devenir des entreprises du BTP fragilisées par la crise et qui comptent sur la commande publique... Nous aurons l'occasion d'en reparler lors de l'élaboration du PLH précisément.

Au demeurant, nous voterons pour cette délibération. »

**J. SOULARD** apporte les précisions relatives à l'indexation du logement social sur le taux du livret A ; il s'agit, précise-t-il, d'une obligation nationale.

Quant au taux de logement social, 29 % sur la ville, il rappelle à nouveau que seule la ville-centre de l'agglomération a osé porter cet effort. Il fallait bien loger les personnes qui ont besoin d'un logement public car elles ne peuvent se loger autrement. Il se dit fier de ce taux sur la ville.

Quant à la prudence des bailleurs, elle est sûrement due, selon lui, aux difficultés qu'ils éprouvent à financer leurs opérations. D'autant que les aides de l'Etat sont en baisse constante.

Il est cependant en accord avec la nécessité de se poser la question de l'avenir en terme non pas de nombre mais de répartition de logements. Au travers du PLH, il conviendra d'avoir une vraie réflexion d'Agglomération : savoir ce qu'il faut construire, comment le construire et où le construire.

**P. REGNAULT** rappelle que le déficit de petits logements se fait surtout sentir en couronne. Le PLH permettra à certaines villes de comprendre quel type de logements est à construire pour l'avenir.

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Ne prennent pas part au vote : P. REGNAULT en son nom et au titre du pouvoir donné par J.AUXIETTE, J. SOULARD, A. LEBOEUF, F. LUCAS, A. VALIN, Y. HELARY, F. GRIVEL, M. GANE**

## **22. Rapport annuel des représentants du conseil municipal au conseil d'administration de la SAEM ORYON – Exercices 2008 et 2009**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

En application de l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur les rapports présentés par ses représentants au conseil d'administration de la société d'économie mixte locale ORYON dont la collectivité est actionnaire.

Les rapports annuels qui sont soumis concernent les exercices 2008 et 2009. Ils reprennent les principales activités de la SAEM au cours de l'exercice clos, sa situation financière et illustrent les responsabilités prises par les élus mandataires.

Il est proposé au conseil municipal de valider les décisions prises par ses représentants au sein du Conseil d'administration de la SAEM ORYON pour les exercices 2008 et 2009 et, en conséquence, d'émettre un avis favorable aux rapports présentés.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ne prennent pas part au vote : P. REGNAULT en son nom et au titre du pouvoir donné par J.AUXIETTE, J. SOULARD, A. LEBOEUF, F. LUCAS, A. VALIN, Y. HELARY, F. GRIVEL, M. GANE

### **23. Personnel municipal – Evolution des effectifs**

*Rapporteur : Roland GUILLET*

Il est proposé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la liste des créations de postes qui résultent des recrutements, mobilités, des avancements de grade et des promotions internes pour 2011. Les suppressions de postes sont liées aux mêmes évolutions.

Les créations représentent ainsi 145,22 (ETP) et les suppressions 24,69 ETP (équivalent temps plein).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **24. Personnel municipal – Avenant à la convention de mise à disposition de services de la Ville de La Roche-sur-Yon au profit de La Roche-sur-Yon Agglomération**

*Rapporteur : Roland GUILLET*

Dans sa séance du 24 mars 2010, le conseil s'était prononcé favorablement sur la mise à disposition de services de la Ville de La Roche-sur-Yon au profit de la Communauté d'Agglomération. Il est aujourd'hui proposé un avenant à la convention de mutualisation relatif à la direction de la communication, prévoyant la mise à disposition à hauteur de 33 % de deux postes supplémentaires (catégories A et B).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **25. Mandat spécial pour les élus municipaux**

*Rapporteur : Roland GUILLET*

L'article L 2123.18 du code général des collectivités territoriales prévoit le remboursement aux élus municipaux des frais que nécessite l'exécution d'un mandat spécial. Le conseil municipal est donc appelé à délibérer sur ces missions accomplies dans l'intérêt de la commune par plusieurs élus municipaux. Les dépenses engagées dans le cadre de ces mandats seront remboursées aux frais réels.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **26. Pôle culturel – Acquisition de l'îlot de l'ancienne gendarmerie – Demande de subventions**

*Rapporteur : Angie LEBOEUF*

La Ville de La Roche-sur-Yon a engagé des projets de rénovation d'équipements publics qui peuvent être subventionnés, entre autres, dans le cadre du programme européen 2007-2013 « Compétitivité régionale et emploi – FEDER des Pays de la Loire (axe 4) » dont le projet de construction d'un pôle culturel sur l'îlot de l'ancienne gendarmerie boulevard Briand à La Roche-sur-Yon.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du projet Pentagone 2020.

Par délibération du 16 décembre 2009, la Ville de La Roche-sur-Yon a décidé d'acquérir l'îlot de l'ancienne gendarmerie d'une contenance de 76 a 80 ca cadastrée section AL n° 682, proposé à la vente par l'Etat pour un montant de 3 500 000 €.

La demande de subvention FEDER porte sur l'acquisition du site, soit une dépense subventionnable de 3 500 000 € de prix de vente et 34 280,70 € de frais de notaire.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **27. Aménagement de la place Napoléon – Construction d'un restaurant – Délégation de maîtrise d'ouvrage – Recherche d'un exploitant**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Par délibérations du 3 février 2010 et du 24 mars 2010, le conseil municipal a approuvé le programme de l'aménagement de la Place Napoléon. Ce programme réserve une emprise destinée à la construction d'un restaurant.

Le lauréat du concours, retenu par le conseil municipal lors de sa séance du 29 septembre dernier, a réservé dans son projet d'aménagement, conformément au programme, l'emprise nécessaire à l'implantation du restaurant.

Ce restaurant doit constituer un élément fort de l'animation et de l'offre de service de la Place Napoléon et contribuer pleinement à l'attractivité globale du site. Pour cela, l'établissement devra s'adapter aux besoins de consommation des différentes clientèles de manière à générer un flux de chalandise réparti tout au long de la journée.

*Il est ainsi essentiel de garantir dans la durée une qualité optimale de l'offre de service ainsi créée sur le domaine public. Pour y parvenir, le montage opérationnel prévoit la construction sous maîtrise d'ouvrage communale « du clos et du couvert » du restaurant. Ce bâtiment, une fois construit, sera mis à disposition d'un opérateur économique chargé d'en réaliser les aménagements intérieurs, dans le cadre d'une convention d'occupation domaniale qui sera formalisée à l'issue d'une procédure de mise en concurrence.*

Au regard de la réelle spécificité de cette opération, il est proposé de conclure une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, en application de l'article 30 du code des marchés publics, destinée à assurer sa mise en œuvre. Le futur maître d'ouvrage délégué sera chargé :

- de rechercher un opérateur économique pour l'exploitation du restaurant ;
- de rechercher une équipe de maîtrise d'œuvre et de suivre la réalisation de l'ouvrage pour une enveloppe financière de 420 000 € HT.

Le conseil est appelé à se prononcer sur le lancement des procédures correspondantes.

**R. MESTRE** fait part de son opposition à la présente délibération, le projet nécessite des modifications et des assentiments qui ne sont pas actés aujourd'hui. Il considère donc qu'il est prématuré de se prononcer en l'état.

**M. PELTAN** fait l'intervention suivante :

« Je voudrais exprimer ici la surprise de notre Groupe de voir arriver aujourd'hui cette délibération, et elle ne manque pas de nous interpeller sur la manière dont vous engagez le projet d'aménagement de la Place Napoléon.

En effet, depuis le dernier conseil municipal du 29 septembre, nous n'y avons plus du tout été associés de quelque manière que ce soit, alors que nous avons cru comprendre - mais sans doute avons nous mal compris - qu'un comité de suivi serait mis en place. D'autant que ce projet, a suscité de notre part nombre d'interrogations voire de réserves, dont nous constatons qu'elles sont partagées par beaucoup de Yonnais.

Pour faire court, je rappellerai les deux principales :

- les possibilités d'évolution du projet initial. Vous nous avez dit que cela était possible. Projet initial - et je résumerai l'avis général car il y a ceux qui le disent et ceux qui pensent sans le dire - qui comporte sans doute trop de bassins et trop d'eau, hypothéquant de ce fait la pérennité sur la Place des manifestations existantes aujourd'hui.
- et la réalisation d'un parking de « centre-ville » pour vous être agréable. Mais j'avais écrit et je vais quand même le dire, de préférence souterrain car un aménageur privé peut le réaliser et cela ne coûtera rien à la Ville. »

**J. SOULARD** rappelle la logique du projet, adopté précédemment, avec, il le précise, le vote favorable du groupe La Roche Gagnante : l'aménagement de la place inclut un restaurant. Il lui semble risqué de ne pas lancer une procédure visant à trouver le restaurateur qui gèrera l'équipement et de se retrouver, à terme, avec un défaut de gérance.

Quant au comité de suivi, il précise qu'évidemment des amendements sont prévus, ils tiendront compte des avis de tous, qui ont été exprimés d'abord en conseil municipal puis en réunion publique, avec la population et les commerçants. La logique et le déroulement sont donc totalement respectés.

**A. CHARRIEAU** précise qu'elle continue de s'abstenir sur ce dossier.

**QUESTION ADOPTÉE PAR :**



**34 VOIX POUR**

**1 VOIX CONTRE DE R. MESTRE**

**7 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE GAGNANTE, DE M. DAVID ET A. CHARRIEAU**

## **28. D'un Agenda 21 « Patrimoine et services » vers un Agenda 21 local partagé par tous – Demande de subventions**

*Rapporteur : Stéphane IBARRA*

La démarche d'Agenda 21 établie par la Ville en 2007 a contribué à lancer un ensemble d'actions conduites par les services.

La Ville souhaite désormais mieux identifier et valoriser ses actions menées en faveur du développement durable et faire adhérer à sa réflexion la population, les associations, les acteurs socio-économiques et les partenaires locaux.

Cette délibération a pour objectif de lancer la révision de l'Agenda 21 de la Ville et de solliciter une subvention auprès de la DREAL (Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement) pour le financement du bureau d'études qui l'accompagnera dans sa démarche.

**Mathilde MAGE** ajoute :

« Je tenais à dire au nom de notre Groupe que l'Agenda 21 est un projet global et concret dont l'objectif est bien de mettre en œuvre progressivement et de manière pérenne le développement durable à l'échelle de notre Ville et qu'il s'inscrit, à notre sens en complément du plan « climat Yon et Vie » et qu'il a bien besoin de l'adhésion de tous les citoyens, où il est demandé d'être responsable et solidaire.

Hier soir, dans le cadre d'un atelier « production et consommation responsable » en Pays Yon et Vie, organisé par le cabinet Synergance, les citoyens présents ont réfléchi à un futur souhaité pour 2050. Et comme j'y étais, je peux dire que c'était une vraie joie d'imaginer une « sobriété heureuse ».

Cet Agenda de deuxième génération devrait nous aider à améliorer la qualité de vie de tous les Yonnais et notre groupe s'en réjouit. »

**Alexandre MAISONNEUVE-LE-BREC** fait l'intervention suivante :

« 1 - Il faut aussi souligner le manque de précision dans la présentation de cette délibération car si la Ville a bien engagé une démarche type Agenda 21, celle-ci n'a pour l'heure pas encore abouti. La Ville ne dispose en effet que de « fiches actions-thématiques » en matière d'environnement et pas d'Agenda 21 en tant que tel.

2 - Soulignons aussi le retard de la Ville sur ce sujet, loin de l'exemplarité que voici, puisque cette démarche Agenda 21 a été encouragée entre autres en direction des collectivités par les Nations Unies dès 1992 lors de la conférence mondiale de Rio sur l'environnement et le développement, avec de premières initiatives concrètes en France dès 1996. Début 2010, 636 collectivités en France étaient engagées dans une démarche de ce type, parmi lesquelles 422 communes.

Le ministère de l'Environnement, vous le savez, après différentes phases d'appels à projets lancées dès 1997, après la définition d'un certain nombre d'objectifs dans la Stratégie Nationale de Développement Durable de 2003, a décidé d'établir un cadre de référence pour ces démarches en 2006, et en 2007, un système de reconnaissance visant à attester je cite de « la réalité et la qualité de leur projet territorial de développement durable et Agenda 21 », tout ceci appuyé enfin par le Grenelle de l'Environnement.

A ce jour, 4 sessions de reconnaissance ont été organisées sous l'égide du ministère, La Roche-sur-Yon n'y a jamais candidaté, preuve de la piètre qualité de ses fiches actions thématiques. Et ce sont quelques 67 communes françaises, sans compter les intercommunalités qui ont fait l'objet de cette reconnaissance. La Roche-sur-Yon n'en fait donc pas partie et devrait parfois manier avec plus de modération son slogan, Ville pionnière, sûrement pas adapté en matière de développement durable et de handicap.

3 - Le Groupe La Roche Gagnante s'émeut par ailleurs de l'utilisation faite de l'argent public à La Roche-sur-Yon.

Vous nous proposez d'approuver une demande de subventions pour la soi-disant mise à jour de l'Agenda 21. Soit, mais y-a-t-il lieu de demander cette aide publique juste sous prétexte que l'on y a droit, alors que la Ville recèle en son sein les compétences nécessaires ?

Ce d'autant que pour obtenir 24.000 euros d'aides au maximum, la Ville devra au préalable déboursier 59.000 euros auprès d'un cabinet prestataire extérieur déjà choisi, soit un coût pour la collectivité d'au moins 35.000 euros ou de 59.000 euros si la subvention n'est pas accordée.

4 - En temps de crise, cet argent peut évidemment être utilisé de façon plus pertinente, par exemple à destination des associations ou dans le domaine de l'accessibilité des personnes handicapées ce d'autant, nous le rappelons, que les compétences existent sur place.

Nous nous abstenons bien évidemment sur cette question sans non plus voter contre, car une fois de plus, si nous nous accordons sur le fond du problème, c'est bien sur la façon d'y répondre que nous divergeons. »

**S. IBARRA** fait la présentation des quelques actions pour lesquelles la Ville de La Roche-sur-Yon est citée en exemple : gestion des déchets, gestion différenciée, biodiversité... Il indique également que la Ville a reçu la notification de l'attribution de la subvention.

Quant à l'intérêt de traiter cette mission en interne, il n'est pas certain qu'il y aurait eu matière à économie. Pour finir, il ne considère pas qu'un montant de 35 000 euros soit excessif pour un domaine qui relève de l'éducation, du bien-être et de la responsabilité d'agir sur les changements climatiques.

**QUESTION ADOPTÉE PAR**

**37 VOIX POUR**

**5 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE GAGNANTE**

## **29. Plan local d'urbanisme**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

### **A – Approbation de la modification n° 2**

Par arrêté municipal n° 10-1335 du 31 août 2010, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n° 2 du plan local d'urbanisme portant sur :

- modification de zonage pour le secteur du Bourg-sous-La Roche ;
- mise à jour du tracé de la servitude d'utilité publique 13 relative aux canalisations de transport et de distribution du gaz ;
- modifications, adaptations, corrections des pièces réglementaires écrites et graphiques :
  - ajustement du règlement de la zone N (adaptation de l'article 6 pour l'implantation des extensions et de l'article 2 pour l'implantation des abris pour animaux) ;
  - modification de la règle de l'article 12 dans l'hypercentre (zone UA et une partie de la zone UB – Réglementation du stationnement spécifique à l'activité d'hôtellerie) ;
  - mise en cohérence de l'information concernant les zones inondables dans le règlement, les plans de zonage et les annexes ;
  - ajout d'un arbre remarquable, secteur du Coteau.
- mise à jour de la notice des annexes (risques naturels, eaux pluviales, eaux usées assainissement, eau potable, déchets).

L'enquête publique s'est déroulée du 11 octobre au 9 novembre 2010 inclus.

Le conseil municipal est appelé à approuver le dossier de modification n° 2 du PLU au vu du rapport remis par le commissaire enquêteur.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **B – Approbation de la modification simplifiée n° 1 – Correction d'erreurs matérielles**

La Ville de La Roche-sur-Yon a engagé une procédure de modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme portant sur les points suivants :

- Ajustement des informations relatives à la marge de recul sur la RD 746 à Belle Place 2.
- Ajustement des informations relatives à la marge de recul sur la RD 746 à La Marronnière.
- Corrections dans le règlement
  - article 12 des zones UA, UB, UZ\_zola, 1AUB, 1AUZ\_marr et 1AUZ\_malb (réalisation d'aires de stationnement) ;
  - article 10 de la zone UB (hauteur maximale des constructions) ;
  - article 9 de la zone N (emprise au sol des constructions).
- Corrections dans la charte architecturale (incohérences entre règle écrite et documents graphiques)
  - îlot AM 12
  - îlot SC 10
  - îlot AN 09
  - îlot AL 54

- Corrections du zonage
  - secteur Le Brulot
  - secteur Moulin Grolleau / Les Rochettes
  - secteur de La Noue de Saint André
  - secteur d'Alluchon
  - secteur Le Noiron

Le projet de modification, l'exposé de ses motifs, ainsi que le registre permettant au public de formuler ses observations ont été mis à disposition pendant un mois, du 2 novembre au 2 décembre 2010 inclus.

Le conseil municipal est appelé à approuver le dossier de modification simplifiée n° 1 du PLU.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **30. Modification de domanialité**

*Rapporteur : Stéphane IBARRA*

#### **A – Classement et déclassement de voies, espaces communs et parcelles après enquête publique**

Le conseil municipal est appelé à prononcer, après enquêtes publiques ayant eu lieu du 15 au 29 novembre 2010 :

- Le classement dans le domaine public
  - de voies et espaces communs pour les lotissements :
    - « Le Domaine de Longchamp » extension  
(732 m linéaires de voiries tertiaires et 1751 m<sup>2</sup> d'espaces verts incluant 131 m linéaires d'allées piétonnes)
    - « Les Hauts de La Brossardière »  
(285 m linéaires de voiries tertiaires, 24 m linéaires d'allées piétonnes et 181 m<sup>2</sup> d'espaces verts)
    - « Villas de Longchamp »  
(255 m linéaires de voiries tertiaires et un terrain de 107 m<sup>2</sup> pour un ouvrage de rétention des eaux pluviales, aire de dépôt et plantations).
  - d'une voie et espaces communs Résidence La Vigne aux Roses entre l'impasse Gaston Chaissac et l'impasse des Frères Martel (150 m linéaires de voirie tertiaire).
- Le déclassement du domaine public
  - d'une emprise foncière de 100 m<sup>2</sup> boulevard Louis Blanc, avant cession au groupe GIBOIRE
  - d'une partie de voirie de 292 m<sup>2</sup> à La Poirière, avant cession à M. et Mme GIRARDEAU
  - d'une partie de la parcelle DO 91 rue Sarah Bernhardt (44 m<sup>2</sup>), avant cession à M. PINEAU et Mlle MARCHAND.
- La modification d'alignement impasse de la Grande Forge, avant échange de foncier de 6 m<sup>2</sup> entre la Ville et M. et Mme MAYET.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **B – Lancement d'une enquête publique préalable au déclassement d'une emprise foncière lotissement de La Bretèche**

Le conseil municipal est appelé à autoriser le lancement d'une enquête publique pour le déclassement, préalable à la cession au profit de M. Wilfried GUILLEMENT, d'un terrain communal jouxtant sa propriété située 145 rue Arthur Young à La Bretèche.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**31. Pôle d'échanges multimodal de la gare de La Roche-sur-Yon – Aménagement d'un pôle tertiaire par le Groupe GIBOIRE – Cession foncière à la société Omnium de Constructions Développements Locations (OCDL)**

*Rapporteur : Francis LUCAS*

Le conseil municipal est appelé à autoriser la cession à la société OCDL du terrain d'assiette d'environ 8 800 m<sup>2</sup> situé boulevard Louis Blanc, pour la construction du projet de pôle tertiaire d'une surface hors œuvre nette prévisionnelle de 10 500 m<sup>2</sup> comprenant 8 500 m<sup>2</sup> de bureaux et 2 000 m<sup>2</sup> d'hôtel.

Le prix de cession est fixé à 150 € le m<sup>2</sup> appliqué à la surface hors œuvre nette accordée par les autorisations d'urbanisme.

J.G. DUTOUR indique que le groupe La Roche Gagnante s'abstiendra par manque d'informations.

**QUESTION ADOPTÉE PAR**

**36 VOIX POUR**

**5 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE GAGNANTE**

**32. ZAC de La Malboire – Cession d'un terrain à ORYON**

*Rapporteur : Stéphane IBARRA*

Le conseil municipal est appelé à accepter la cession au profit de la société ORYON du terrain communal de 62 a 86 ca cadastré section ZR n° 1 situé dans le périmètre de la ZAC de La Malboire, pour un prix net vendeur de 35 201,60 €.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Ne prennent pas part au vote : P. REGNAULT en son nom et au titre du pouvoir donné par J.AUXIETTE, J. SOULARD, A. LEBOEUF, F. LUCAS, A. VALIN, Y. HELARY, F. GRIVEL, M. GANE**

**33. Cession d'une emprise foncière à M. PINEAU et Mlle MARCHAND rue Sarah Bernhardt**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Le conseil municipal est appelé à autoriser la cession, à M. PINEAU et Mlle MARCHAND, d'une emprise de 44 m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle communale cadastrée section DO n° 91, au prix de 40 € le m<sup>2</sup>, frais de géomètre et de notaire à la charge des acquéreurs.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**34. Cession d'une emprise foncière à M. et Mme GIRARDEAU lieudit La Poirière**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Le conseil municipal est appelé à :

- accepter la cession au profit de Monsieur et Madame Claude GIRARDEAU de l'emprise communale déclassée située lieu-dit La Poirière, pour une contenance de 292 m<sup>2</sup> au prix de 0,30 € le m<sup>2</sup> net vendeur, frais de géomètre et de notaire à la charge des acquéreurs,
- approuver la régularisation, par voie de convention sans indemnité, de la servitude de passage du réseau d'eau public d'eau potable traversant les terrains de Monsieur et Madame GIRARDEAU cadastrés section ZX, numéros 6-7-30-31 et 32, ainsi que l'emprise communale objet de la présente cession.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 35. Acquisition NAULET lieudit Les Coux – Avenant à l’acte de vente conditionnelle

*Rapporteur : Stéphane IBARRA*

Le conseil municipal est appelé à accepter la demande de la société NAULLET portant sur la modification de l’acte de vente conditionnelle de la propriété NAULLET située lieudit Les Coux signée le 8 décembre 2009 sur les points suivants :

- report du 30 novembre 2012 au 30 novembre 2013 de la date limite fixée pour la réalisation par la société NAULLET des travaux de démolition/déconstruction du site des Coux ;
- report du 30 juin 2012 au 31 décembre 2013 de la date limite fixée pour la signature de l’acte authentique de vente à la Ville.

QUESTION ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

### 36. Plan Vélo – Création d’une piste cyclable rue Maxime Dervieux – Acquisitions foncières

*Rapporteur : Roland GUILLET*

Les usagers de la rue Maxime Dervieux ont sollicité auprès de la Ville la réalisation d’une piste cyclable.

Pour la réalisation de ce projet, les négociations engagées par la Ville pour acquérir les emprises foncières nécessaires ont permis de recueillir auprès des propriétaires des accords de cession arrêtés comme suit :

RÉFÉRENCES CADASTRALES DES EMPRISES	CONTENANCE ESTIMÉE	ZONAGE PLU	PROPRIÉTAIRES	PRIX DE VENTE TERRAIN LIBRE D’OCCUPATION
HV 69	600 m <sup>2</sup>	1AUB	APECAV	30 euros le m <sup>2</sup>
HY 16	844 m <sup>2</sup>	NI	Indivision PIET	1,50 euro le m <sup>2</sup>
HT 24	156 m <sup>2</sup>			
HY 15	440 m <sup>2</sup>	NI	DURAND Marie-Marthe	1,50 euro le m <sup>2</sup>

Il est proposé au conseil municipal d’approuver les modalités de vente négociées auprès des propriétaires.

**M. MAGE** précise que le Plan Vélo traite des infrastructures, telle la piste cyclable rue Dervieux, mais également d’autres aspects : l’aide au stationnement, l’apprentissage et la communication.

QUESTION ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

### 37. Modification d’alignement par voie d’échange foncier – Propriété MAYET impasse de la Grande Forge

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Le conseil municipal est appelé à :

- approuver la modification par voie d’échange foncier de l’alignement de la propriété de Monsieur et Madame MAYET à l’alignement du domaine public de l’impasse de la Grande Forge suivant document d’arpentage établi par le Cabinet BONNARD ;
- décider que cet échange foncier s’effectuera sans soulte de part et d’autre, frais de géomètre et d’acte notarié à la charge de Monsieur et Madame MAYET.

La cession par Monsieur et Madame MAYET au profit de la commune de La Roche-sur-Yon concerne la parcelle cadastrée section BL n° 365, d’une contenance de 6 m<sup>2</sup>.

La cession par la commune de La Roche-sur-Yon au profit de Monsieur et Madame MAYET porte sur la parcelle cadastrée section BL n° 366, d’une même contenance.

QUESTION ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

### **38. Constitution d'une servitude d'écoulement d'eaux pluviales sur les terrains de Mme DURAND lieudit Saint-Eugène**

*Rapporteur : Stéphane IBARRA*

Le conseil municipal est appelé à approuver la constitution d'une servitude d'écoulement d'eaux pluviales sur les terrains de Madame DURAND, cadastrés section HT n° 17 et 338 lieudit Saint-Eugène, moyennant le versement d'une indemnité unique et forfaitaire de 4 000 €.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **39. Aérodrome des Ajoncs – Conventions d'occupation temporaire au profit de la SCI AEROPARK et de l'association BEAUPREAU CONSTRUCTIONS AERONAUTIQUES**

*Rapporteur : Francis LUCAS*

Le conseil municipal est appelé à approuver les projets de convention d'occupation temporaire établis par la CCI de la Vendée sur l'aérodrome de La Roche-sur-Yon–Les Ajoncs, au profit de l'association « BEAUPREAU CONSTRUCTIONS AÉRONAUTIQUES » (emplacement de 213 m<sup>2</sup> pour l'implantation d'un hangar destiné à l'abri d'aéronefs) et de la SCI « AEROPARK » (emplacement de 2 839 m<sup>2</sup> pour hangar destiné à l'abri d'aéronefs et parking automobile).

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **40. Révision statutaire du SyDEV – Désignation des représentants de la Ville**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Le SyDEV est actuellement constitué de 23 membres : 21 syndicats intercommunaux et 2 communes en adhésion directe.

Dans le cadre de la simplification de l'intercommunalité, la Chambre régionale des comptes et le Préfet de la Vendée ont souhaité que le fonctionnement du SyDEV soit modifié.

Le projet de modification statutaire du SyDEV prévoit que les adhérents au SyDEV ne seront plus les syndicats intercommunaux, mais directement les communes, représentées par des délégués désignés par les collèges électoraux.

Le conseil désigne J. SOULARD et S. IBARRA comme délégués titulaires et, comme délégués suppléants, A. VALIN et P. DINEL au sein du Comité territorial yonnais de l'énergie pour la désignation des nouveaux membres du comité syndical du SyDEV.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **41. Surtaxes eau – Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2011**

*Rapporteur : Stéphane IBARRA*

Il est proposé de maintenir, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les tarifs des surtaxes eau précédemment fixés pour 2010, à savoir :

- surtaxe liée à la consommation : 0,08 € ;
- surtaxe en fonction du diamètre du compteur : 1,92 € pour un compteur 15 mm (à titre d'exemple).

**QUESTION ADOPTÉE PAR**

**36 VOIX POUR**

**5 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE GAGNANTE**

### **42. Prestations de contrôle sur les réseaux d'assainissement – Marché à bons de commande – Autorisation de signature**

*Rapporteur : Stéphane IBARRA*

Un groupement de commande a été constitué pour retenir un prestataire chargé d'assurer le contrôle des réseaux :

- eaux usées, sur l'ensemble du territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération,
  - eaux pluviales, sur le territoire des communes de Venansault, Thorigny et La Roche-sur-Yon.
- La Roche-sur-Yon Agglomération désignée comme coordonnatrice de ce groupement de commande a mené la consultation sous forme d'appel d'offres de niveau européen. Les montants minimum et maximum des prestations ont été fixés à 25 000 € et 200 000 € HT pour l'ensemble de la procédure. La commission d'appel d'offres de la Communauté d'agglomération a attribué ce marché à l'entreprise SOA (Société orléanaise assainissement).  
Le conseil municipal est donc appelé à approuver la signature de ce marché pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

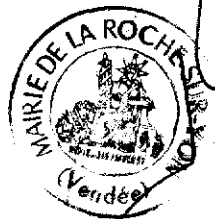
**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal au titre de l'article L 2122.22 du code général des collectivités locales. (Annexe n° 2)**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.**

**Le Maire**

**Pierre REGNAULT**






# La Vie des Quartiers

Conseil Municipal du 16 décembre 2010





## Quelques dates repères

- 1994 : Convention de Mission d'Intérêt Général
- 2000 : Charte de partenariat
- 2007/2010 : 1<sup>ère</sup> génération des Projets d'Animation Globale et Sociale








**Quelques représentations sociales  
de la vie des quartiers**

- 250 Administrateurs bénévoles
- 5 107 adhérents individuels
- 2 092 familles adhérentes
- 171 associations adhérentes

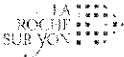


**Chiffres clé de la vie des quartiers**

**3 747 152 €**

dont :


- Subventions de fonctionnement : 1 498 134 €
- Mise à disposition : 1 555 672 €






## **Le partenariat**


- Contrat Urbain de Cohésion Sociale
- Programme de Réussite Educative
- Contrat Enfance Jeunesse

## **Contrat Enfance Jeunesse**

- Contrat 1<sup>ère</sup> génération 2007/2010
- Contrat 2<sup>ème</sup> génération 2011/2014
- Evolution...

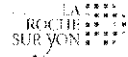




## **Contrat Enfance Jeunesse**

### **Actions non éligibles**


- Terrain d'Aventure (Forges)
- Actions parentalité (Jean Yole – Val d'Ornay)
- Théâtre (Pont Morineau)
- Art culinaire (Pyramides)
- Animations sportives (Saint André d'Ornay)
- Lud'Ornay (Val d'Ornay)
- Eveil musical  
(Pyramides – Conservatoire Musique, Danse, Théâtre)
- Ludobus (tous quartiers)




## **Accueil de Loisirs, mini-clubs et clubs de jeunes**


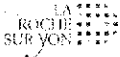
- 5 Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
- 2 mini-clubs (10 / 13 ans)
- 7 clubs de jeunes





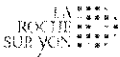
## **Des relations contractuelles**

- Une charte de partenariat
- Une convention entre la Ville et chaque quartier
- La référence conjointe à une coordination entre tous les quartiers



## **Les annexes de la convention**

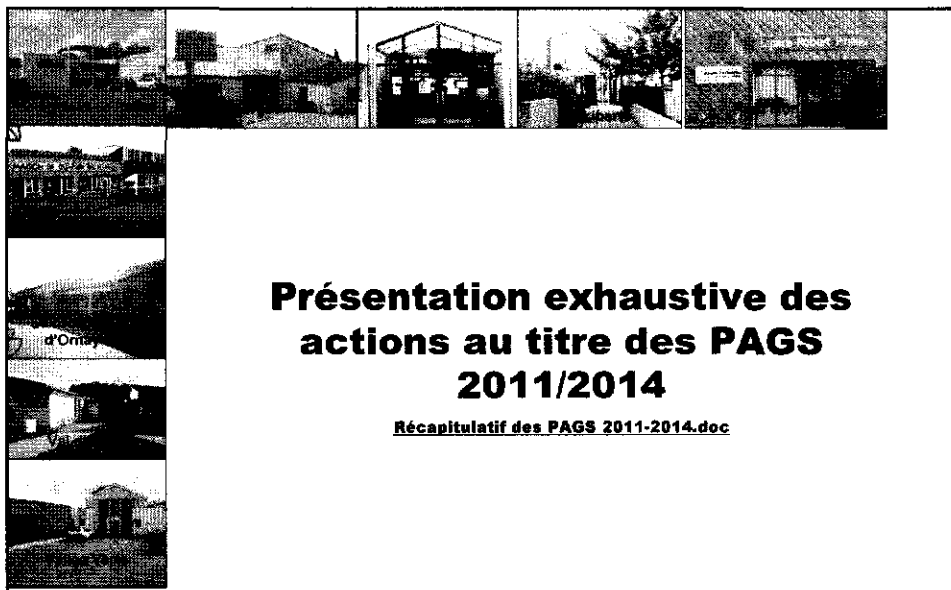
- Annexe 1 – Bâtiments : 13 208 m<sup>2</sup>
- Annexe 2 – Personnel : 60 ETP
- Annexe 3 – Projet d'Animation Globale et Sociale





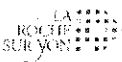
## **La méthode d'élaboration du PAGS**

- Diagnostic partagé
- Orientations Ville et CAF
- Participation des usagers et des habitants
- Soutenance du projet devant la Ville et la CAF



## **Présentation exhaustive des actions au titre des PAGS 2011/2014**

**Récapitulatif des PAGS 2011-2014.doc**





**Quelques activités et services  
phares des PAGS 2011/2014**



**L'accompagnement à la scolarité**



## Tables ouvertes



LA  
ROCHE  
SUR YON

## Jardin'Art



LA  
ROCHE  
SUR YON

## Barbecues de l'Eté



LA  
ROCHETTE  
SUR YON

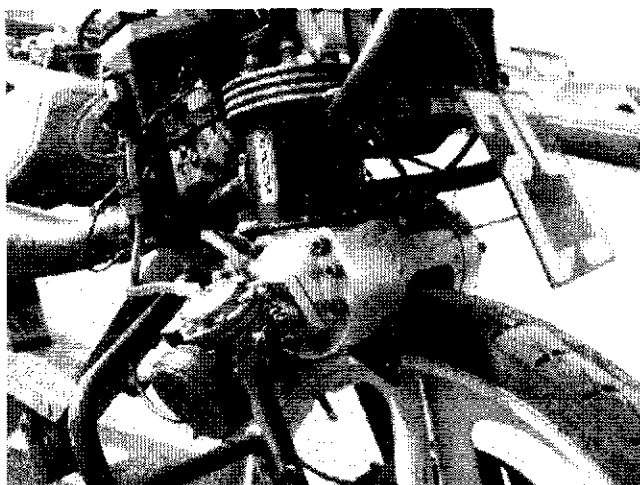
## Ateliers d'écriture de la Maison Gueffier mis en place dans les quartiers



LA  
ROCHETTE  
SUR YON



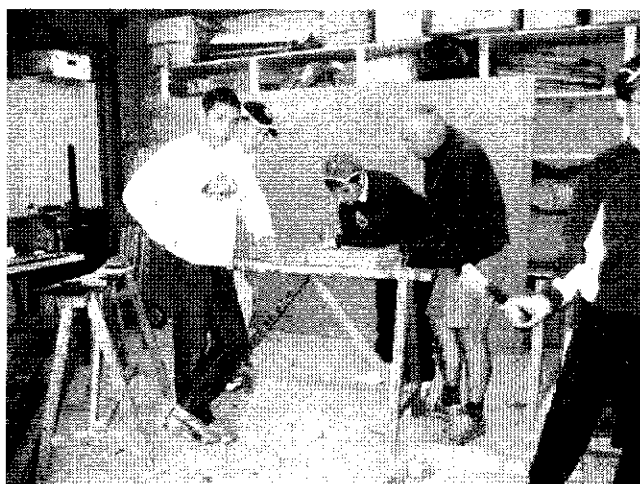
## **Ateliers mécaniques**



LA  
ROCHE  
SUB YON

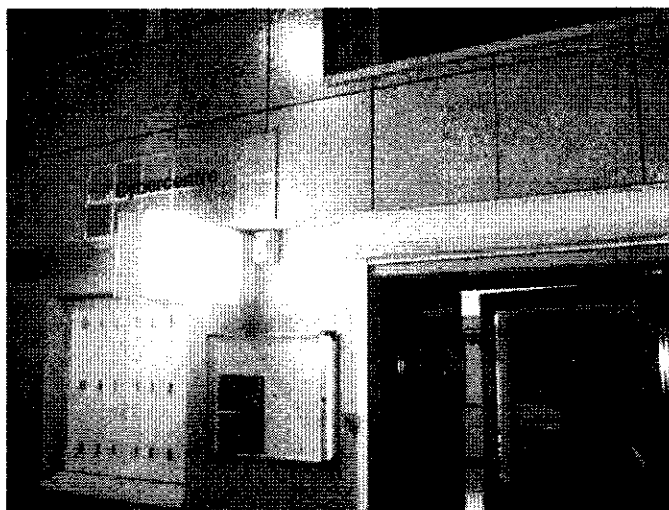
## **Action sociale**

**(Mise en place de SEL, soutien à des micro-projets)**



LA  
ROCHE  
SUB YON

## **Ateliers de l'Espace Régional Numérique (ERN)**



LA  
ROCHE  
SUR YON

## **Soirées Cabaret**



LA  
ROCHE  
SUR YON

## Marché du Vendredi



LA  
ROCHE  
SUB YON

## Education à l'environnement (Terrain d'Aventure)



LA  
ROCHE  
SUB YON

## Activités d'éveil musical et culturel du Conservatoire dans les quartiers



LA  
ROCHE  
SUR YON

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2010

DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE  
DE L'ARTICLE L 2122.22  
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### DOMAINE LOCATION – VILLE : BAILLEUR

<i>Locataire</i>	<i>Objet</i>	<i>Date</i>
COMPTOIR DU POULPE	Bail commercial – Local Carreau des Halles	28/06/2010
SARL LETMEREPAIR	Bail commercial – Usine relais n° 27 rue Monge	15/09/2010
SARL SNGE OUEST	Bail dérogatoire – Local professionnel 8 rue René Coty	29/10/2010
M. Edouard BONCONTET	Convention de mise à disposition logement groupe scolaire Jean Moulin	04/10/2010
Mme Nathalie PIGE	Convention de mise à disposition logement groupe scolaire Jean Moulin	13/10/2010
Mme Françoise GRELLIER	Convention de mise à disposition logement groupe scolaire Flora Tristan	01/10/2010
M. Philippe DURAND	Convention de mise à disposition logement groupe scolaire Marcel Pagnol	05/10/2010
Mme Dominique MACRA	Convention de mise à disposition logement groupe scolaire Marcel Pagnol	13/10/2010
Compagnie UNIVERSALISAPO	Convention de mise à disposition – Local de stockage garage ancienne gendarmerie 27 rue Chanzy	01/10/2010
Compagnie L'OISEAU NAÏF	Convention de mise à disposition – Local de stockage garage ancienne gendarmerie 27 rue Chanzy	01/10/2010
Compagnie LE MENTEUR VOLONTAIRE	Convention de mise à disposition – Local de stockage garage ancienne gendarmerie 27 rue Chanzy	01/10/2010

### RÉGIE

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Régie d'avances « Spectacles » - Modification des natures de dépenses payées par la régie	21/10/2010

### EMPRUNT

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Emprunt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée – Montant 4 000 000 € - Durée 12 mois – Index de référence moyenne mensuelle Euribor 1 mois – Marge 0.45% l'an – Intérêts calculés sur 365 jours	22/10/2010

### DIVERS

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Contrat d'achat d'espaces et de réalisation de reportages entre la Ville et Canal 15 Vendée	16/09/2010
Convention de prestation pour la mise en place des ateliers découvertes – Année scolaire 2010/2011 – Mme Sonia BROUSSARD, La Coccinelle	09/09/2010
Convention de prestation pour la mise en place des ateliers découvertes – Année scolaire 2010/2011 – Athlétic Club La Roche sur Yon	01/10/2010
Convention de prestation pour la mise en place des ateliers découvertes – Année scolaire 2010/2011 – La Roche Vendée Cyclisme	24/09/2010
Convention de prestation pour la mise en place des ateliers découvertes – Année scolaire 2010/2011 – Judo Club Yonnais	23/09/2010
Convention de prestation pour la mise en place des ateliers découvertes – Année scolaire	08/10/2010

2010/2011 – Tennis Entente Yonnaise	
Convention de prestation pour la mise en place des ateliers découvertes – Année scolaire 2010/2011 – Gymnastique Club La Roche sur Yon	20/09/2010
Convention de prestation pour la mise en place des ateliers découvertes – Année scolaire 2010/2011 – Sébastien LEGRET	30/09/2010
Convention de prestation pour la mise en place des ateliers découvertes – Année scolaire 2010/2011 – Fédération des Œuvre Laïques de Vendée, RPNE	08/10/2010
Convention de prestation pour la mise en place des ateliers découvertes – Année scolaire 2010/2011 – Maison de quartier de la Vallée verte	24/09/2010
Convention de prestation pour la mise en place des activités de l'accompagnement éducatif – Année scolaire 2010/2011 – Fédération des Œuvre Laïques de Vendée, USEP	08/10/2010

Article 28 - Marché sans formalité préalable - procédures adaptées }  
 Article 30 - Services procédures adaptées }  
 Article 33 - Appel d'Offres < 500 000 € HT }  
 Article 35 - Marché négocié < 500 000 € HT }  
 Article 74-II-1° - Maîtrise d'œuvre sans formalité préalable }

< à 500 000 € HT - Délégation Générale du Maire



**INFORMATION SUR LES MARCHES  
 D'UN MONTANT INFERIEUR AU SEUIL DEFINI PAR DECRET : < 500 000 € HT**

L 2122.22 - 4° du C.G.C.T

Délibération du 29.09.2010

Ville

**Du 15 octobre au 19 novembre 2010**

**Conseil Municipal du 15 décembre 2010**

N° du Marché	ENTREPRISE	OBJET	MONTANT HT
10-125	<b>SYOTRA</b> Boulevard Cugnot – BP 39 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Création d'une réserve incendie de 120m3 – village de La Chapelle	Base : 20 500 € HT Option : 600 € HT
10-126	<b>EGIDE CONSEILS</b> 33 Avenue Philippe Auguste 75011 PARIS	Elaboration d'une stratégie de gestion du parc motorisé du CTM	29 264,61 € HT ½ journée : 418,06 € HT journée : 836,12 € HT
10-127	<b>PUM PLASTIQUES</b> Rue René Coty 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Fourniture produits de voirie Lot 1 : Fonte de voirie	Mini : 3 500 € HT Mini : 15 000 € HT
10-128	<b>BETONS LIBAUD</b> Rue Jean-François Cail – ZI Nord 85400 LUCON	Fourniture produits de voirie Lot 2 : Bordures – caniveaux	Mini : 2 000 € HT Maxi : 10 000 € HT
10-129	<b>BETONS LIBAUD</b> Rue Jean-François Cail – ZI Nord 85400 LUCON	Fourniture produits de voirie Lot 3 : Ciment – parpaings	Mini : 4 000 € HT Maxi : 13 000 € HT
10-131	<b>CTV</b> Parc d'activités Beaupuy 85003 MOUILLERON-LE-CAPTIF	Entretien des systèmes d'alarme intrusion et vidéo protection	188 € HT / site 14 664 € HT pour 74 sites
10-132	<b>Société DIGITECH</b> Zas Saumaty Seon 21 Avenue Sardou – BP 173 13322 MARSEILLE Cedex 16	Acquisition et mise en place d'un logiciel de gestion des délibérations et maintenance sur 3 ans	Acquisition : 41 620 € HT Maintenance annuelle : 3 927,60 € HT

\* T.F : Tranche Ferme / T.C : Tranche Conditionnelle



**CONSEIL MUNICIPAL DU MOIS DE DECEMBRE 2010**  
**L 2122-22 C.G.C.T.**

<b>Date de dépôt du recours</b>	<b>Thème</b>	<b>Types de contentieux</b>
15/10/10	Responsabilité	Assignment de la Ville, devant le Tribunal de Grande Instance de La Roche-sur-Yon, par la caution d'une société occupant un local communal (impayés de loyers).